image
not
available



DE L'ÉTAT-MAJOR

ET DES

DIFFÉRENTES ARMES

PAR

LE GÉNÉRAL A. DUCROT



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
10, RUE GARANCIÈRE

1871



DE L'ÉTAT-MAJOR

ET DES

DIFFÉRENTES ARMES

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

DE L'ÉTAT-MAJOR

ET DES

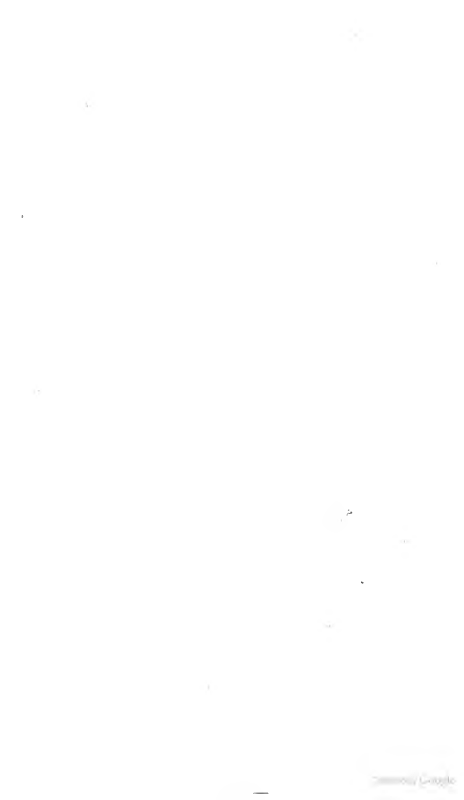
DIFFÉRENTES ARMES

PAR

LE GÉNÉRAL A. DUCROT



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
10, RUE GARANCIÈRE
—
1871



INTRODUCTION.

Ces études sont toutes antérieures à la guerre.

Elles résument autant nos idées que les idées de ceux qui nous entouraient. Car jamais nous n'avons craint d'associer, à notre expérience déjà longue, les aperçus, les pensées de jeunes officiers de toutes armes dont le mérite et l'intelligence trouvaient occasion de se révéler, soit dans nos conférences, soit dans nos conversations. Il nous semblait et il nous semble encore qu'arrivé à l'âge mûr, si l'on veut marcher droit et ferme dans le *présent,* il faut savoir unir le *passé* à *l'avenir.*

Avant d'exposer nos quelques observations, qu'il nous soit permis de revenir un peu en arrière, au temps où nous étions tout à ces études.....

Appelé, de 1865 à 1870, au commandement de la belle division militaire de Strasbourg, nous n'avons eu, pendant ces cinq années, qu'une pensée, qu'une préoccupation, qu'un but, qu'un objectif : *la Prusse.*

En dépit des faibles moyens mis à notre disposition, en dépit de l'incurie et de la routine des uns, des attaques et des calomnies des autres, nous n'avons, pour parer à ce terrible danger que chaque jour nous voyions grandissant, perdu, nous le disons hautement, ni un jour ni une heure.

Les beaux régiments alors sous nos ordres se rappellent peut-être que si nous ne leur avons épargné ni fatigue ni labeur, nous étions comme eux et avec eux à la peine et au travail. Mais ce dont nous sommes sûr, c'est que ces braves troupes n'ont pas porté, sur les champs de bataille, les moins rudes coups à l'ennemi !

Les vaillants habitants de la glorieuse cité alsacienne se souviennent sans doute aussi que la défense de leur ville était l'objet de nos

incessantes études. Et si nous avions pu exécuter nos projets, jamais Strasbourg n'eût subi un bombardement; de plus, avec les ouvrages que nous proposions d'établir à Schiltigheim, à Osbergen, à Mundolsheim, etc., elle aurait pu immobiliser, autour de ses murs, une armée presque aussi considérable que celle du prince Frédéric-Charles sous Metz[1].

Mais, en haut lieu, soit aveuglement, soit manque d'énergie pour rejeter les insanités de l'opposition mettant toujours en avant sa folle théorie des levées en masse, notre parole ne trouvait pas d'écho.

On nous accusait de manquer de confiance, d'exagérer quand nous parlions des préparatifs formidables de nos adversaires et des faibles

[1] Les généraux d'artillerie nous étaient généralement très-favorables. Le général Soleil, entre autres, partageait entièrement notre manière de voir; nous sommes forcé de dire qu'il n'en était pas de même du comité du génie : les officiers de cette arme se croyaient encore au temps de Vauban, ils en revenaient toujours à leur troisième parallèle, à leur couronnement de chemins couverts, à leur descente de fossé, sans vouloir admettre qu'un bombardement à grande distance pouvait en quelques jours anéantir une ville entière.

moyens que nous aurions à leur opposer; on nous accusait d'impatience, d'ambition quand nous dévoilions leur ardeur et leur haine.

Quelques personnages de la cour et du ministère s'étaient même fait contre nous une arme de notre vigilance, en disant que nos lettres, nos rapports, nos brochures excitaient les susceptibilités d'une *Puissance désireuse de la paix,* et jetaient l'inquiétude dans les populations rhénanes.

Mais nous étions si persuadé, si pénétré du danger, que rien ne nous rebutait. Nos détracteurs d'alors peuvent s'en souvenir.

En effet, outre nos convictions personnelles, un mémoire tombé par hasard entre nos mains, et remis au roi Louis XVI, dans la première année de son règne, par le général comte de Grimoard, nous avait paru si approprié, si applicable à notre époque, que nous ne pouvions nous empêcher de craindre sans cesse que ces lignes, écrites en 1774, ne fussent une sinistre et terrible prophétie devant s'accomplir un siècle plus tard.

« Depuis la paix d'Utrecht, dit ce mémoire dont nous extrayons le passage le plus important, depuis la paix d'Utrecht la Prusse s'était érigée en puissance toute militaire. Elle avait mis sur pied, malgré la faiblesse de sa population, des troupes presque aussi nombreuses que celles des premiers potentats de l'Europe, *mais mieux disciplinées et mieux administrées.*

» Tous les sujets prussiens avaient été classés pour en former le tiers : des étrangers, recrutés partout où il était possible d'en trouver, fournirent et fournissent encore les deux autres.

» Un habillement complet avait été préparé d'avance, et toujours remplacé à mesure de la consommation, pour succéder à celui que les troupes portaient. *Quatre trains d'artillerie et quatre armements de fusils* existaient dans les arsenaux. *Deux pour commencer la guerre* et *deux pour suppléer aux premiers* en cas de besoin.

» *Les subsistances étaient réunies dans des magasins de prévoyance.*

» Les chevaux nécessaires au service de l'artil-

lerie, de l'équipage, des vivres et au transport des bagages, avaient été ***assignés et classés*** comme les hommes dans les villages de la domination prussienne.

» Les chariots avec les colliers et les harnais d'attelage étaient également préparés. TROIS CENTS MILLIONS, renfermés dans les caves du palais de Potsdam, devaient fournir aux dépenses de la guerre quand elle ne s'alimenterait pas elle-même.

» La Prusse, en mesure par ces ***dispositions d'entrer en campagne en peu de jours, pouvait toujours surprendre ses ennemis*** et ne pouvait jamais être ***surprise***. C'est ce que la reine de Hongrie Marie-Thérèse éprouva en 1740, après la mort de l'empereur Charles VI, son frère, dernier mâle de la maison d'Autriche. Lorsque le roi de Prusse Frédéric II entra à main armée en Silésie, ce monarque recueillit tous les avantages de la guerre que les différents prétendants à la succession autrichienne firent naître à cette époque.

» La France, qui en fut le mobile, ***y perdit la***

grande influence et l'arbitrage que sa modération lui avait acquis depuis plus de vingt années en Europe. Elle se mêla de cette guerre, en 1741, sans aucune préparation. Ses troupes, successivement *augmentées et affaiblies plutôt que renforcées* PAR LES RASSEMBLEMENTS PRÉCIPITÉS DE NOUVEAUX SOLDATS, s'élevèrent jusqu'à 401,215 hommes, et malgré ce nombre elles furent chassées d'Allemagne et d'Italie... etc. »

En 1866, la malheureuse Autriche avait été surprise comme en 1741.

Devant les événements extérieurs et intérieurs des dernières années, devant notre sécurité, notre incurie, égalées seulement par notre orgueil et notre ignorance; surtout devant la mauvaise foi de certains [1], nous craignions

[1] « On nous dit qu'il faut que la France soit armée contre ses voisins; que sa sécurité est attachée à ce qu'elle soit embastionnée, cuirassée; qu'elle ait dans ses magasins des monceaux de poudre et de mitraille; que sans cela elle est exposée à périr. *Ma conscience* proteste contre de semblables propositions. Tout cela c'est de l'ancienne politique, c'est de la politique de haine, ce n'est pas de la politique d'expansion, d'ABANDON! (Jules Favre).

« Il faut protester énergiquement contre ces paroles du mes-

d'être surpris à notre tour, comme en 1741 et en 1756 ; nous redoutions un nouveau Rosbach au moins, non cependant, nous l'avouons, d'aussi écrasantes défaites.

Aussi, malgré le peu d'encouragement donné à nos précédents travaux, nous fîmes parvenir, en 1869, à l'Empereur un mémoire où nous disions qu'il n'y avait qu'un moyen de compenser la faiblesse de notre organisation : Avoir toujours, en Alsace, un corps d'armée de 30,000 hommes au grand complet avec son artillerie, son génie, ses moyens de transport, en un mot, avec tout ce qui constitue un véritable corps d'armée de guerre ; même chose en Lorraine, même chose entre Belfort, Épinal

sage impérial : « *L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes...* » ; l'influence d'une nation dépend de ses *principes*. Les armées, les rivières, les montagnes, les forteresses ont fait leur temps. La vraie frontière, c'est le patriotisme. » (Garnier-Pagès).

« On nous dit qu'il nous faut 80,000 hommes. Depuis quand vient-on dire *publiquement* qu'il nous faut prendre de telles précautions, non-seulement pour défendre nos frontières, mais encore pour conserver notre indépendance? Rien ne justifie ces armements exagérés, qui écrasent le pays. » (Ernest Picard.) — (Discussion du budget de 1868.)

et Langres; tenir également la garde toujours prête.

On pouvait ainsi, quarante-huit heures après une déclaration de guerre, réunir 150,000 hommes sur le Rhin, passer immédiatement sur la rive droite, s'emparer de Kehl et du Kniebis, clef de toutes les vallées de la Forêt noire, marcher sur le Mein, séparer l'Allemagne du nord de l'Allemagne du sud, et forcer ainsi cette dernière à se prononcer pour nous dès le début de la guerre[1].

Cette offensive audacieuse avait pour résultat immédiat de porter la guerre sur le territoire étranger et de faire perdre à la Prusse le bénéfice de son système militaire. Elle n'aurait pas eu le temps de rappeler ses réserves et ses landwehr, ou du moins le trouble que l'invasion de l'Allemagne eût jeté dans tous les esprits mettait les plus grands obstacles à l'organisation des armées.

[1] Il y a longtemps que le maréchal de Turenne écrivait au Roi : « La meilleure manière de défendre la rive gauche du Rhin est de passer sur la rive droite... »

Et mieux qu'elle alors, nous pouvions préparer nos réserves et nos corps de renouvellement à Metz, Châlons et Belfort.

Ces idées, vivement approuvées par les officiers jeunes et intelligents, trouvèrent une vive opposition dans les hautes sphères, et surtout dans les hautes sphères de la bureaucratie.

Du moment où il fallait sortir de la routine, changer la manière de faire des bureaux de la guerre, on soulevait des tempêtes!

La centralisation militaire avait été poussée à un tel degré, que les rôles étaient intervertis.

Les bureaux de la rue Saint-Dominique commandaient les troupes et *avaient même la prétention de les faire manœuvrer*. Quant aux commandants de divisions et subdivisions territoriales, ils n'avaient d'autre rôle que celui d'*administrateurs*.

Par le fait, il y avait autant de ministres de la guerre que de directions.

Chaque directeur donnait ses ordres, qui à l'intendance, qui à l'artillerie, qui au génie, qui à l'infanterie, qui à la cavalerie, etc.

Bien souvent ces ordres étaient contradictoires, ainsi que nous l'avons constaté en 1867, lors de l'affaire du Luxembourg, et en 1870, au début de la guerre.

Quant aux généraux de division, s'ils voulaient se mêler d'une question de fortification, ou d'artillerie, ou d'armement, concernant les places comprises dans leur commandement, on les rappelait durement à l'ordre en leur signifiant qu'ils devaient s'abstenir de toute initiative, et s'en rapporter à la sagesse et à la prévoyance des employés du Ministère pour parer à tout.

C'est ainsi qu'au mois de juillet 1870, lorsque nous signalions le manque absolu de troupes dans les places fortes de la 6e division militaire, et que nous demandions l'autorisation d'y suppléer en organisant les mobiles et les gardes nationales, on nous répondait : *Attendez des ordres.*

Les choses les plus infimes n'étaient même pas laissées à notre initiative. Impossible, par exemple, de donner ce qui était indispensable

aux officiers, soit même les NÉCESSAIRES D'ARMES aux soldats.

Il fallait un ordre ministériel!

Si nous mentionnons ces faits, ce n'est certes pas par esprit de récrimination, mais bien à titre d'enseignement, et avec l'espoir que les inconvénients et les vices d'un pareil système bien constatés, l'on se décidera franchement, résolûment, à le rejeter tout à fait; que l'on comprendra enfin :

Que le rôle des bureaux de la guerre doit se borner exclusivement à être les préparateurs et les auxiliaires du commandement;

Que ce commandement doit appartenir dans toute sa plénitude à ceux qui ont la direction et la responsabilité de l'action;

Que par ce moyen seul, on formera des généraux actifs, prévoyants, pleins d'initiative, sachant supporter les plus lourdes responsabilités.

Quoique ces travaux divers datent déjà de quelques années, nous pensons que les idées qu'ils renferment peuvent encore aujourd'hui

recevoir leur application et servir, pour leur faible part, aux études relatives à la réorganisation de notre armée. Nous les livrons à la publicité avec l'assentiment de M. le ministre de la guerre et l'encouragement de quelques amis particulièrement compétents.

ÉTUDES

SUR

LES DIFFÉRENTES ARMES

PROJET D'ORGANISATION

DU CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

— MARS 1870. —

Dans l'organisation des armées modernes, il n'est certainement aucun élément de force qui joue un rôle aussi important, aussi étendu que le corps d'état-major.

C'est lui qui régularise, qui coordonne, fait marcher, met en ligne et utilise à propos tous les autres éléments de force qui entrent dans la composition de cette armée.

Sans ce grand ressort, sans ce moteur puissant, il n'y a plus qu'un amas confus de pièces et de rouages qui se contrarient, s'enchevêtrent et s'agitent sans résultat.

L'on ne saurait donc apporter trop de soin dans le choix primitif et l'entretien continu de tous les sujets appelés à faire partie de ce corps important, et c'est avec un sentiment d'inquiétude et de regret que nous constatons combien est

considérable, dans l'état actuel des choses, le nombre des officiers d'état-major de tous grades qui ne sont pas à la hauteur de leur rôle.

En recherchant avec attention les motifs de cette fâcheuse situation, nous avons été amené à penser qu'il faut l'attribuer à deux causes :

1° A la manière dont se recrutent au point de départ les officiers du corps spécial d'état-major; 2° à l'impossibilité dans laquelle on s'est mis d'éliminer du corps les sujets reconnus défectueux.

En effet, comment se recrutent aujourd'hui les officiers d'état-major?

Parmi des écoliers qui ont passé successivement et sans interruption des bancs du lycée ou de la pension sur ceux de l'École polytechnique ou de l'École de Saint-Cyr, et de là sur les bancs de l'École d'état-major. Quant aux quelques officiers ayant fait un court stage dans les régiments, le nombre en est si limité qu'en réalité il n'y a pas à en tenir compte. — Or, ces écoliers destinés à devenir à tout jamais des officiers d'état-major sont pour la plupart d'assez bons élèves, ayant fait preuve d'une instruction suffisante, doués de certaines facultés de mémoire et d'intel-

ligence; mais quels gages ont-ils donnés de leur caractère, de leur goût du métier, de leur vigueur physique, en un mot de leurs aptitudes militaires? Aucun, et par conséquent ils n'offrent pas, au moment où on les choisit pour entrer définitivement dans le corps d'état-major, des garanties suffisantes pour nous inspirer confiance et sécurité au jour décisif de l action. — Aussi, comme nous le disions tout à l'heure, l'expérience, d'accord en cela avec le raisonnement, nous met trop souvent sous les yeux des officiers d'état-major fort au-dessous du rôle qu'ils ont à remplir; je dirai même que quelques-uns sont absolument inutilisables dans les circonstances critiques.

Pour faire cesser un état de choses aussi préjudiciable à l'intérêt général de l'armée, pour améliorer et perfectionner autant que possible un élément d'action si puissant, il nous paraît essentiel, avant tout, de modifier et d'élargir les sources du recrutement de ce corps d'élite. — Au lieu de prendre les sujets parmi des écoliers, nous voudrions les choisir parmi des officiers déjà habitués à commander et à obéir, ayant subi les véritables épreuves du métier, et qui, dans ces circonstances

décisives, ont donné quelques gages de fermeté, de vigueur physique, d'habitude du travail, en un mot d'aptitudes militaires; et comme l'on ne saurait trop étendre la zone dans laquelle doivent se recruter ces précieux sujets, nous voudrions ouvrir aux officiers de toutes armes, génie, artillerie, infanterie, cavalerie, l'accès du corps d'état-major.

Déjà ce principe a été admis pour le recrutement du corps de l'intendance; il a donné d'excellents résultats, et l'on ne peut s'expliquer pourquoi il n'en serait pas de même à l'égard du corps d'état-major, dont l'importance n'est certes pas inférieure à celle du corps de l'intendance. — D'ailleurs n'est-il pas incontestable que des sujets ayant subi l'épreuve de l'école de Metz et d'un stage régimentaire seraient mieux appréciés et offriraient par conséquent plus de garanties que les élèves sortant de l'École polytechnique, qui, s'ils sont toujours de forts mathématiciens, peuvent être aussi quelquefois de médiocres *guerriers?*

Le mode de recrutement que nous proposons, au point de départ, donnant certainement des éléments de qualité supérieure à ceux qui existent aujourd'hui, il est probable que la plupart des ca-

pitaines d'état-major seront alors vraiment à la hauteur de leurs fonctions; mais cela ne suffit pas encore, car il est incontestable qu'avec l'âge, beaucoup d'hommes se modifient en bien ou en mal; certaines qualités, certains défauts, se développent et s'atténuent; des douleurs physiques ou morales modifient le caractère, affaiblissent les facultés, et tel qui à vingt-cinq ans donnait les plus belles espérances n'est plus à trente-cinq qu'un homme très-médiocre, sans initiative, sans énergie, ne remplissant aucune des conditions nécessaires pour jouer un rôle spécial toujours fort délicat. — Il faut donc, dans l'intérêt général, se réserver les moyens d'éliminer ces éléments devenus défectueux, et éviter soigneusement de leur laisser prendre dans les rangs des officiers supérieurs une place toujours importante qu'ils ne sauraient remplir convenablement. Pour cela nous ne voyons qu'un moyen, c'est de soumettre nos capitaines d'état-major à de nouvelles épreuves lorsque arrive le moment de passer au grade supérieur, et de ne donner ainsi rien au hasard de l'ancienneté.

Ce court exposé suffit pour faire comprendre les considérations qui nous ont guidé dans les re-

cherches que nous avons faites pour essayer de modifier et d'améliorer l'organisation de notre corps d'état-major. — Elles se trouvent résumées sous forme de projet dans le travail ci-joint.

TITRE Ier.

Article 1er. — A l'avenir, l'École d'application pour le service de l'état-major général de l'armée sera subdivisée en école du premier degré et école supérieure.

Art. 2. — Les élèves de l'école du premier degré seront choisis parmi les lieutenants de toutes armes, génie, artillerie, infanterie et cavalerie, qui n'auront pas dépassé l'âge de vingt-huit ans au 31 décembre de l'année courante, et qui, au moment des examens, compteront trois ans au moins de service régimentaire [1]; ils devront remplir, en

[1] Cette condition d'un minimum de trois ans de service régimentaire nous paraît indispensable pour éprouver sérieusement les aptitudes militaires des candidats; de plus, elle aurait pour résultat d'égaliser autant que possible la situation entre les officiers sortant de l'infanterie et de la cavalerie et ceux sortant du génie ou de l'artillerie. En effet, ces derniers ne pourront être admis au concours avant de compter cinq ans de grade d'officier, y compris les deux années de l'école de

outre, les conditions exigées pour l'admission à l'École d'application, d'après le programme qui sera déterminé à cet effet et rendu public. — Dans le concours d'admission l'on fera entrer en ligne de compte, avec un très-fort coefficient, l'instruction pratique et les aptitudes militaires bien constatées par les notes du registre du personnel.

Art. 3. — Le nombre des admissions sera déterminé chaque année, d'après les besoins du service, par décision ministérielle.

Art. 4. — Tous les candidats ayant rempli d'une manière satisfaisante les conditions d'examen, c'est-à-dire ayant obtenu une certaine moyenne, sont déclarés admissibles et classés par ordre de mérite. — Les premiers, jusqu'à la limite déterminée par la décision ministérielle, seront admis à l'École, où ils resteront deux ans.

Art. 5. — Les élèves subiront un examen, à la fin de leur première année d'études, pour entrer dans la deuxième division, et subiront un second après avoir complété le cours de la deuxième division. — Ceux de ces élèves qui au-

Metz, ce qui est à peu près, en moyenne, le temps nécessaire pour arriver, par le choix, au grade de lieutenant dans les corps d'infanterie et de cavalerie, en temps normal.

ront satisfait à ce dernier examen seront définitivement admis dans le corps spécial d'état-major avec le grade de capitaine.

Art. 6. — Tous les candidats reconnus admissibles au premier concours recevront le brevet d'officiers auxiliaires d'état-major et pourront être employés dans le corps, dans les conditions spécifiées aux articles 8 et 9.

Art. 7. — A leur sortie de l'École d'état-major, les capitaines originaires de l'artillerie ou du génie feront un stage de deux ans dans la cavalerie, deux ans dans l'infanterie. — Ceux originaires de l'infanterie feront ce stage dans la cavalerie et l'artillerie; ceux originaires de la cavalerie, dans l'artillerie et l'infanterie.

Art. 8. — En temps de paix, les officiers auxiliaires d'état-major pourront être employés comme officiers d'ordonnance près des généraux; ils continueront à compter à leur corps et y concourront pour l'avancement à l'ancienneté et au choix.

Art. 9. — En temps de guerre, les officiers auxiliaires d'état-major pourront être employés comme officiers d'ordonnance près des généraux et dans les états-majors des divisions actives; ils seront alors remplacés dans leur régiment, mais

continueront à y compter à la suite et à concourir pour l'avancement à l'ancienneté; ils pourront être promus capitaines au choix dans le corps d'état-major et alors en feront définitivement partie. — Les places de capitaine données ainsi aux officiers de cette origine réduiront d'autant le nombre de celles à donner aux lieutenants élèves de l'École d'état-major.

Art. 10. — A la paix, les officiers servant encore à titre d'auxiliaires dans l'état-major rentreront à leur régiment et y seront à la suite jusqu'à la première vacance; ils reprendront leurs droits à l'avancement au tour du choix.

TITRE II.

Art. 11. — Les élèves de l'école supérieure seront choisis parmi les capitaines de première classe du corps d'état-major et parmi ceux des autres armes pourvus du brevet d'officiers auxiliaires d'état-major. — Les uns et les autres ne devront pas avoir dépassé l'âge de trente-huit ans au 31 décembre de l'année courante; ils devront remplir, en outre, les conditions exigées pour l'admission à l'école supérieure, d'après le programme qui

4

sera déterminé à cet effet et rendu public. — Dans le concours d'admission, l'on fera entrer en ligne de compte, avec un fort coefficient, les aptitudes militaires bien et dûment constatées, ainsi qu'il est spécifié à l'art. 2.

Art. 12. — Les élèves de l'école supérieure subiront un examen à la fin du dix-huitième mois passé à l'école; ceux qui satisferont à cet examen seront employés pendant deux ou trois mois dans un camp d'instruction où ils subiront les dernières épreuves pratiques; à la suite de ces épreuves, ils seront nommés au grade de chef d'escadron dans le corps d'état-major.

Art. 13. — En temps de paix, nul ne pourra arriver au grade de chef d'escadron dans le corps d'état-major sans avoir passé par l'école supérieure et satisfait aux examens de sortie de ladite école.

Art. 14. — Les capitaines de toutes les armes, pourvus du brevet d'officiers auxiliaires d'état-major, pourront être employés en temps de paix comme en temps de guerre à tous les services d'état-major.

Art. 15. — Les capitaines d'état-major de première classe qui n'auront pas voulu concourir pour l'école supérieure ou qui auront échoué dans leurs

examens, pourront prendre dans les armes dont ils sont originaires les emplois de capitaine laissés vacants par suite de l'admission d'un égal nombre de sujets à l'école supérieure. — En cas de concurrence, la préférence sera donnée à l'ancienneté de grade; et les officiers rentrés ainsi dans l'arme dont ils sont originaires concourront avec tous les autres pour l'avancement à l'ancienneté et au choix.

TITRE III.

Art. 16. — En campagne, devant l'ennemi, tous les officiers d'état-major rentreront naturellement dans les conditions normales de l'avancement au choix; c'est-à-dire qu'ils pourront être promus au grade supérieur pour action d'éclat ou services exceptionnels, car la guerre est une école supérieure à toutes les autres pour former les hommes du métier et permettre de les apprécier.

Art. 17. — En temps de guerre, les capitaines détachés dans l'artillerie, l'infanterie et la cavalerie pour faire leur stage, pourront être appelés par le ministre de la guerre à remplir les fonctions d'état-major.

TITRE IV.

Art. 18. — Les élèves de l'école du premier degré seront logés à l'école et soumis au régime intérieur et à la réglementation disciplinaire en vigueur aujourd'hui.

Art. 19. — Les élèves de l'école supérieure sont seulement astreints à suivre les cours; en dehors de cette obligation, ils jouissent de toute leur liberté.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

A partir de l'année 187... tous les capitaines et lieutenants de l'armée seront admis à concourir pour le service d'état-major. Tous les capitaines reconnus admissibles recevront le brevet d'officiers auxiliaires. — Parmi les lieutenants reconnus admissibles, les vingt-cinq premiers classés par ordre de mérite entreront à l'École; les autres recevront le brevet d'officiers auxiliaires. Après une année passée à l'École, les premiers concourront avec les lieutenants sortis précédemment de l'École d'état-major; les cinquante premiers classés

passeront en deuxième division, et s'ils satisfont aux conditions d'examen de seconde année, ils entreront définitivement dans le corps avec le grade de capitaine.

Les anciens élèves d'état-major éliminés par le concours recevront le brevet d'officiers auxiliaires; ils prendront dans les corps d'infanterie et de cavalerie la place des officiers admis à l'École, ou celles revenant au tour de la non-activité; s'il y a un excédant, ils seront placés à la suite. L'augmentation des cadres dans les grades supérieurs se fera progressivement par une augmentation annuelle de 2 colonels, 2 lieutenants-colonels et 2 chefs d'escadrons jusqu'à la cinquième année. L'école supérieure ne sera organisée qu'en $187x + 2$ (deux ans après la création de l'école du premier degré). A cette époque, seront admis à concourir les capitaines d'état-major de première classe et ceux des différentes armes pourvus du brevet d'officiers auxiliaires; à partir de ce moment, tous les emplois de chefs d'escadrons seront réservés au choix. Pendant ces deux années de transition, l'avancement continuera à appartenir aux anciens capitaines d'état-major, moitié à l'ancienneté, moitié au choix.

Le système que nous proposons semble devoir présenter les avantages suivants :

1° Il supprime les lieutenants d'état-major, qui en temps de paix sont de véritables non-valeurs, et ne peuvent même pas être utilisés le jour où l'on passe au pied de guerre, parce que la plupart de ces jeunes officiers ne possèdent encore ni l'instruction ni l'expérience nécessaires pour remplir convenablement les fonctions importantes qui incombent à tout officier d'état-major.

2° Il élargit le cadre de recrutement des officiers d'état-major, en y introduisant d'excellents éléments puisés tant dans les armes savantes du génie et de l'artillerie que dans les corps d'infanterie et de cavalerie, où souvent les sujets les plus distingués, inconnus et méconnus, s'éternisent dans les bas grades.

3° Il doit stimuler le zèle et l'ardeur des officiers vraiment capables et animés d'une légitime ambition; il les oblige à s'adonner avec assiduité au travail, et ne leur permet pas de demeurer à poste fixe dans des emplois sans importance où ils ne peuvent rien apprendre et perdent souvent l'habitude du service actif, ce qui quelquefois ne les empêche pas d'avancer au détriment d'officiers

beaucoup plus méritants et plus capables, parce qu'ils parviennent à conquérir la bienveillance et même l'affection des officiers généraux auprès desquels ils servent depuis longtemps, et qu'alors des considérations d'affection et de préférences personnelles l'emportent involontairement sur des considérations de justice et d'intérêt général.

4° Les épreuves successives par lesquelles doivent passer tous les officiers d'état-major pour arriver au grade d'officier supérieur ouvrent naturellement la voie aux sujets vraiment hors ligne, leur permettent d'arriver encore jeunes, c'est-à-dire dans toute la plénitude de leurs facultés physiques et intellectuelles, aux emplois les plus importants des corps, et amèneront forcément l'élimination des grades supérieurs de tous les sujets incapables ou même médiocres.

Pour faciliter le jeu de notre système, stimuler la concurrence, il y aurait nécessairement quelques mesures secondaires à prendre. Ainsi il faudrait recommander aux inspecteurs généraux de tenir grand compte, dans leurs propositions au tour du choix, du titre d'officier auxiliaire d'état-major; poser en principe que toute vacance faite dans un régiment par suite du passage d'un lieu-

tenant dans le corps d'état-major appartiendrait aux sous-lieutenants et aux sous-officiers dudit régiment. — Enfin, il faudrait augmenter d'une manière notable la proportion des officiers supérieurs dans le corps d'état-major, et leur donner une plus large part dans le cadre des officiers généraux. — Les autres armes n'auraient pas à s'en plaindre, puisque toutes seraient appelées à fournir au corps d'état-major un plus grand nombre de sujets d'élite.

Aujourd'hui, l'effectif réglementaire du corps d'état-major comprend :

	35 colonels,
	35 lieutenants-colonels,
	110 chefs d'escadrons,
	300 capitaines,
	100 lieutenants,
Total :	580

La possibilité de trouver de bons auxiliaires dans les corps de troupe permet de réduire ce nombre.

Le mérite hors ligne des sujets, l'importance de leur rôle, commandent d'augmenter la propor-

tion des officiers supérieurs. En conséquence, nous proposerions de fixer ainsi les cadres du corps d'état-major :

	45 colonels,
	45 lieutenants-colonels,
	120 chefs d'escadrons,
	280 capitaines.
Total :	490

La promotion sortant chaque année de l'école du premier degré étant de 20 à 25 capitaines, et le stage à faire dans les corps de troupe étant de quatre ans, il resterait environ 400 officiers disponibles pour le service spécial d'état-major en temps de paix, ce qui nous paraît très-suffisant.

En temps de guerre, le nombre des officiers auxiliaires employés aux armées pourrait être d'un tiers et ne dépasserait jamais 200 : soit un total de 6 à 700 officiers pour le service d'état-major.

On pourrait encore améliorer la situation des capitaines d'état-major sans espoir d'arriver au grade supérieur, en leur assurant le titre et la retraite de chef d'escadron après douze ou quinze

ans de grade, leur réserver certains emplois dans l'état-major des places et dans les conseils de guerre, voire même dans quelques services civils, notamment dans les finances.

ÉTUDE SUR L'ARTILLERIE.

— MARS 1868 —

Au moment où toutes les puissances de l'Europe s'empressent de donner à leurs armées permanentes une organisation plus puissante, il importe que la France maintienne son état militaire à un niveau qui lui permette de conserver l'avantage de l'offensive qu'elle a toujours eu, et de se tenir, du même coup, à l'abri de toute surprise sur ses frontières.

Dans les conditions actuelles, les mesures qui semblent le mieux répondre aux besoins nouveaux sont les suivantes :

1° Organiser l'armée de telle manière qu'elle puisse mettre immédiatement en ligne de 5 à 600,000 combattants répartis en deux ou trois grandes armées.

2° Adjoindre à l'armée une réserve de 300,000 hommes susceptibles d'être réunis promptement, et qui serviraient à former les corps de garnison

des places de première ligne, et les corps de remplacement destinés à alimenter les armées actives.

3° Organiser à l'intérieur une force de 300,000 hommes de garde nationale mobile ou milice destinée à maintenir l'ordre, à former les corps de garnison des places de deuxième et troisième ligne, et à occuper les camps retranchés qui seront préparés pour servir de point d'appui aux armées actives dans le cas où des revers les forceraient à reculer ou à se maintenir sur la défensive.

Ces moyens étant supposés acceptés comme base de l'organisation permanente de l'armée, l'artillerie doit se prémunir en conséquence et se mettre en mesure de fournir le nombre de bouches à feu nécessaire et en rapport avec les besoins de la tactique moderne. Les puissances étrangères ayant admis comme une nécessité d'avoir au moins trois bouches à feu par 1,000 hommes, il nous paraît indispensable de ne pas rester au-dessous de cette proportion, et d'établir le pied de guerre de l'artillerie en conséquence; c'est-à-dire que les armées actives étant susceptibles d'être portées à 500,000 combattants, il y a lieu de mettre l'artillerie en mesure de mobiliser d'un coup 1500 bouches à feu de campagne.

Si, pour atteindre ce nombre de bouches à feu, l'on se bornait à créer dans l'artillerie un plus grand nombre de régiments, il en résulterait pour l'État une charge trop onéreuse en temps de paix, ce qui donnerait à l'organisation admise l'apparence d'une sorte d'exagération inacceptable.

D'un autre côté, si on augmente les cadres au delà d'une certaine mesure, sans augmenter le nombre des régiments, l'avancement de l'arme se trouve empêché d'une manière fâcheuse.

Il y aurait donc lieu pour l'artillerie de tenir compte de trois conditions essentielles, qui, contradictoires de leur nature, doivent néanmoins se concilier dans une juste mesure. Ces conditions résultent de la nécessité où l'on est placé, savoir :

1° De se tenir dans les limites imposées par les ressources budgétaires ;

2° D'avoir des cadres et des soldats instruits en nombre suffisant pour passer rapidement du pied de paix au pied de guerre ;

3° D'assurer un avancement régulier et progressif du premier au dernier degré de la hiérarchie.

Le seul moyen qui nous paraisse en mesure d'accorder ces conditions, ce serait de porter le

nombre des bouches à feu à huit dans la batterie montée. L'avantage important qu'on en tirerait dans les circonstances actuelles, ce serait d'augmenter immédiatement d'un tiers le nombre de bouches à feu à mettre en ligne, sans rien changer pour ainsi dire aux cadres de l'organisation actuelle.

La batterie de huit pièces, du reste, est l'unité tactique adoptée au début et à la création de l'artillerie de campagne par Gribeauval, et plus tard par Napoléon, qui en maintint le principe pendant toute la durée des guerres de l'Empire. Il est vrai qu'à cette époque le capitaine commandant la batterie à pied n'avait pas à sa charge le personnel des conducteurs et des chevaux qui attelaient son matériel de campagne. Aussi, lorsqu'on créa la batterie montée, ce surcroît de personnel parut-il trop considérable pour être placé sous un seul commandement, et ce fut la raison déterminante qui fit réduire la batterie montée à six pièces. C'était d'ailleurs la même considération qui avait empêché jusque-là d'introduire plus de six pièces dans la batterie à cheval, vu le grand nombre de chevaux de selle qui entraient déjà dans sa composition en dehors des attelages.

Aujourd'hui, l'objection faite à la batterie montée de huit pièces se trouverait écartée si l'artillerie se décidait, comme elle semble y être disposée, à séparer entièrement de la batterie les six caissons destinés à approvisionner l'infanterie de cartouches sur le champ de bataille, et qui seraient organisés alors en colonnes à munitions, à l'imitation de ce qui se fait chez les Prussiens. Rien n'empêcherait d'organiser en colonnes à munitions également séparées les caissons de deuxième ligne, contenant les munitions de rechange de la batterie.

De cette façon, la batterie se trouverait réduite à la stricte composition d'une batterie de combat. En laissant à sa suite le parc ordinaire qui lui est nécessaire pour se refaire et se réparer, la batterie ne comprendrait plus que huit pièces, huit caissons, deux forges, deux chariots, deux batteries et deux affûts de rechange, c'est-à-dire en tout vingt-deux voitures au lieu de trente. Le commandement, ainsi simplifié, n'a plus rien qui doive paraître exagéré. Dans l'action, le capitaine en premier aura pour adjoint utile le capitaine en second de la batterie, qui prendra part désormais au feu tout en restant chargé de la surveillance

des munitions. Quand, par suite des circonstances, la batterie devra se fractionner en deux, les deux capitaines auront chacun le commandement d'une des demi-batteries, et un lieutenant pour le commandement de chaque section : on peut admettre qu'en temps de paix deux lieutenants suffiront dans la batterie, qu'il y aura lieu sur le pied de guerre de pourvoir chaque vacance d'un officier de nouvelle création, à défaut de ceux qu'on ne pourrait détacher des batteries de dépôt.

Si ces conditions étaient admises, c'est-à-dire en supposant que la batterie montée soit organisée à huit pièces, et que le train soit chargé d'atteler les colonnes à munitions, voici le projet d'organisation que nous aurions en vue de proposer :

1° Les quinze premiers régiments seraient portés à seize batteries, dont treize montées et trois à pied;

2° Il serait créé un régiment à cheval de plus, et les cinq régiments seraient portés à dix batteries chacun.

D'après cette organisation, chaque régiment monté au moment de la mobilisation serait en mesure de fournir onze batteries de huit pièces,

et chaque régiment à cheval huit batteries de six pièces.

On aurait ainsi :

11×15 batteries montées ou $165 \times 8 = 1320$ pièces.
8×5 batteries à cheval ou $40 \times 6 = 240$ pièces.

Soit un total de. . . 1560 pièces.

nombre plus que suffisant pour parer à tous les besoins d'une armée de 600,000 hommes.

Il est de principe aujourd'hui d'organiser les armées en corps d'armée dont la force ne dépasse guère quarante mille hommes. En admettant que les forces totales mises en ligne soient de 5 à 600,000 combattants, elles se trouveraient donc réparties en quatorze corps d'armée d'environ 40,000 hommes chacun.

Le moyen que nous proposons est le suivant : Chaque division d'infanterie aurait trois batteries, une de 12 [1] et deux de 4, soit vingt-quatre pièces,

[1] Il ne suffit pas que l'artillerie soit légère, mobile, remplissant en un mot toutes les conditions de facilité de transport, de rapidité de mouvement; il faut encore qu'elle puisse produire à un moment donné des effets rapides et décisifs. — Or, le calibre de 4, qui remplit toutes ces conditions contre les hommes et les chevaux, ne produit que des effets très-insuffisants contre les obstacles matériels, tels que murailles, aba-

avec une réserve unique pour les trois batteries divisionnaires.

Dans certains cas, par exemple pour un corps de débarquement, la batterie de 12 pourrait être remplacée par une batterie de montagne.

Chaque division de cavalerie aurait deux batteries à cheval, soit douze pièces, avec une réserve unique pour les deux batteries.

Si les corps d'armée sont à deux divisions d'infanterie et une de cavalerie, on aura pour chacun, savoir :

Aux divisions.	6 batteries montées, soit =	48 pièces.
	2 batteries à cheval, soit =	12 pièces.
Au parc du corps d'armée.	3 batteries montées, soit =	24 pièces.
	2 batteries à cheval, soit =	12 pièces.
	Total. . . .	96 pièces.

lis, parapets en terre et autres ouvrages de campagne. Au point où en est la tactique moderne avec le fusil à tir continu, il nous paraît évident que ces obstacles joueront un rôle très-important dans les affaires de guerre : on cherchera naturellement à utiliser très-soigneusement, pour abriter ses troupes, tous les obstacles naturels que présentera le champ de bataille, on tendra même nécessairement à créer rapidement ces abris factices là où il n'en existera pas. *Enfin le calibre de* 12 *prendra toujours facilement la supériorité sur l'artillerie ennemie d'un calibre inférieur :* toutes ces raisons nous paraissent suffisantes pour justifier l'introduction d'une certaine quantité de pièces calibre 12 dans les batteries divisionnaires.

Si le corps d'armée est à trois divisions d'infanterie et une de cavalerie, on aura, savoir :

Aux divisions.	9 batteries montées, soit =	72 pièces.
	2 batteries à cheval, soit =	12 pièces.
Au parc du corps d'armée.	4 batteries montées, soit =	32 pièces.
	2 batteries à cheval, soit =	12 pièces.
	Total. . . .	128 pièces.

Comme la plupart des officiers d'artillerie sont d'avis qu'il serait plus avantageux pour l'arme qu'on ne séparât plus à l'avenir les batteries d'un même régiment, mais qu'on les fît marcher plutôt réunies et autant que possible sous les ordres de leurs chefs régimentaires, cette condition pourrait être remplie de la manière suivante :

Chaque régiment d'artillerie monté correspondrait à un corps d'armée auquel il fournirait neuf batteries, soit six batteries divisionnaires et trois batteries pour la réserve du corps d'armée. Les deux autres batteries seraient désignées pour la réserve générale.

Le colonel du régiment marcherait avec l'état-major général du corps d'armée. Le lieutenant-colonel commanderait l'artillerie d'une des divisions; celle de l'autre division serait commandée

par un lieutenant-colonel tiré de l'état-major particulier de l'artillerie.

Dans chaque division, le lieutenant-colonel aurait sous ses ordres deux chefs d'escadrons. L'un prendrait le commandement supérieur des deux batteries de 4; l'autre remplirait les fonctions d'adjoint et serait chargé plus spécialement du service des colonnes à munitions divisionnaires.

Deux chefs d'escadrons seraient également attachés à la réserve du corps d'armée, et un autre à la réserve générale, pour le commandement supérieur des batteries de réserve.

On aurait donc pour les onze batteries employées et appartenant au même régiment, savoir : un colonel, deux lieutenants-colonels et sept chefs d'escadrons, dont six seraient fournis par le régiment et un par l'état-major particulier de l'arme.

Quant aux régiments à cheval, ils se dédoubleraient pour fournir l'artillerie à deux corps d'armée, à raison de quatre batteries par corps.

Le colonel marcherait avec un des corps et le lieutenant-colonel avec l'autre.

En supposant treize corps d'armée, dont douze serviraient à composer trois grandes armées, et

le treizième pour former un corps de débarquement, ce dernier n'ayant pas besoin d'artillerie à cheval, on emploierait pour la répartition treize régiments montés, et il faudrait six régiments à cheval. Mais comme il est permis de penser que certains corps des grandes armées n'auront guère qu'une brigade de cavalerie, on peut admettre que cinq régiments à cheval suffiront pour tous les besoins.

En maintenant le nombre total de quinze régiments montés, il resterait deux régiments qui serviraient à compléter la réserve générale.

En résumé, d'après ce qui précède, il y aurait lieu d'augmenter l'organisation actuelle de quatre-vingt-dix batteries montées pour les quinze premiers régiments, et de douze batteries à cheval pour les quatre régiments à cheval existants; enfin, de créer un régiment à cheval de plus. Soit en tout, cent douze batteries de nouvelle création.

Quant au train, son effectif en chevaux s'établirait en proportion des besoins du service des colonnes à munitions, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le nombre des escadrons actuels.

ÉTUDE

SUR

L'ORGANISATION DE L'INFANTERIE.

— 19 JUIN 1867. —

On paraît être d'accord sur ce principe que la France, pour faire face à toutes les éventualités, doit pouvoir disposer de 600,000 soldats instruits, aptes à entrer dans le rang, et de 300,000 hommes destinés à former une réserve. C'est donc un total de 900,000 hommes à encadrer.

Examinons si l'organisation actuelle de l'armée suffit à une pareille tâche, en ce qui concerne l'infanterie de l'armée active.

En premier lieu, remarquons que sur les 600,000 hommes de l'armée active il convient d'opérer un prélèvement d'un dixième pour l'artillerie, soit 60,000 hommes; un huitième pour la cavalerie, soit 75,000 hommes; et un vingtième pour les auxiliaires, le génie, l'administration, le

train, etc., soit 30,000 hommes : ensemble, 165,000 hommes. Il reste donc pour l'infanterie 435,000 soldats.

Sur ce nombre, nous laissons de côté les troupes qui ont une affectation ou une organisation spéciales[1], telles que la garde, les zouaves, les chasseurs à pied, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, dont l'effectif se monte ensemble à 59,000 hommes.

Nous comptons donc dans l'infanterie de ligne 376,000 hommes à encadrer, et nous allons nous occuper de leur organisation.

En admettant que chaque bataillon de cette arme soit de 1,000 soldats, ce qui est un chiffre maximum, il y aura 300,000 soldats incorporés dans les 300 bataillons des 100 régiments de ligne. Nous arrivons donc à un déficit de 76 bataillons, nécessaires pour recevoir les 76,000 hommes restants.

Quant aux 300,000 hommes de la réserve, ils

[1]

Garde,	24	bataillons.
Zouaves,	12	—
Chasseurs à pied,	20	—
Infanterie légère d'Afrique,	3	—
Total,	59	bataillons.

trouveront des cadres dans les cent trente-deux dépôts existants dans les corps d'infanterie. Des combinaisons que nous présenterons ultérieurement seront, à notre avis, de nature à permettre de les encadrer suffisamment.

Revenons à l'organisation des 376,000 soldats de l'armée active à faire entrer dans les 100 régiments d'infanterie.

Il n'y a, à cet égard, que deux moyens de combler le déficit de 76 bataillons que nous avons signalé ci-dessus : ou augmenter le nombre des régiments, ou augmenter le nombre des bataillons dans chaque régiment.

Nous n'hésitons pas à donner la préférence au deuxième moyen.

Nous proposons, en conséquence, la combinaison suivante :

Tous les régiments sur le pied de paix seraient composés de 3 bataillons à 5 compagnies, et d'un dépôt de 8 compagnies, y compris la compagnie hors rang.

On organiserait les 5 compagnies de chaque bataillon actif de la manière suivante :

1° Une compagnie d'hommes d'élite ayant des aptitudes spéciales pour le tir, conservant la dé-

nomination de voltigeurs, et dont la force serait égale au sixième de l'effectif du bataillon.

2° Quatre compagnies du centre, renfermant un sixième de soldats de première classe, dits grenadiers.

Il y aurait donc dans le bataillon, comme aujourd'hui, deux sixièmes d'hommes d'élite, dont un sixième formant groupe à part et un sixième réparti dans les rangs. — Chaque compagnie serait divisée en 2 pelotons, ce qui donnerait 8 pelotons pour le bataillon proprement dit, et 2 pelotons destinés à un service spécial et ayant une place à part dans les formations et dans les manœuvres. — La compagnie nouvelle remplissant le rôle actuel de la division, l'unité administrative serait en même temps l'unité de manœuvre[1].

Cette combinaison nous semble devoir donner satisfaction à deux opinions extrêmes : l'une, qui demande la suppression complète des compagnies d'élite, et leur remplacement par un certain nombre de soldats de première classe répartis dans toutes les compagnies; l'autre, qui de-

[1] Nous disons unité de manœuvre, car sur le champ de manœuvre comme sur le champ de bataille, la formation habituelle du bataillon est par division.

mande le maintien de deux compagnies d'élite par bataillon.

A l'appui de ces deux opinions, l'on invoque d'excellents arguments dont nous voudrions tenir compte dans une certaine mesure.

Ainsi l'on dit avec raison que les compagnies d'élite ont fait leurs preuves, qu'il est toujours dangereux d'abandonner une force connue pour l'inconnu; que le chef a tout avantage à trouver sous sa main, dans un moment donné, un groupe d'hommes solides dont les efforts individuels seraient perdus au milieu d'une masse ébranlée et flottante, et qui, réunis, au contraire, présentent une grande force matérielle, et exercent une impression morale incontestable de nature à ramener les hommes douteux et à leur permettre de se reconnaître et de se reformer.

Tout dépend souvent, à la guerre, de la manière dont une affaire est engagée; une compagnie de tirailleurs qui se porte résolûment en avant et aborde franchement l'ennemi, suffit quelquefois pour enlever un bataillon et assurer le succès.

De même, dans le désordre qui résulte d'une surprise ou d'une attaque manquée, l'on est heu-

reux de trouver un point d'appui qui permet d'organiser la retraite et de l'empêcher de dégénérer en déroute.

Enfin, il est certaines actions de guerre qui ne peuvent réussir qu'à la condition d'être entreprises avec des hommes de choix dont la valeur individuelle compense l'infériorité numérique; tels sont les passages de rivière, les escalades, les surprises de nuit, etc.

Aujourd'hui que les armes de l'infanterie ont acquis une si grande supériorité de portée et de justesse, l'on ne peut mettre en doute les effets que produirait un groupe d'excellents tireurs dont tous les efforts seraient concentrés sur un point capital.

On ne devrait pas, évidemment, abuser de cette précieuse ressource, sous peine de l'épuiser promptement; aussi admettons-nous que toutes les compagnies instruites et exercées convenablement seraient plus aptes que jamais à faire tous les exercices de tirailleurs; elles devraient même être toujours employées dans les circonstances ordinaires, et cela avec d'autant plus de raison qu'elles compteraient un certain nombre d'hommes de choix. — A vrai dire, dans notre

pensée, la compagnie de voltigeurs serait une réserve pour l'offensive comme pour la défensive.

Il nous reste à dire ce que deviendraient les trois compagnies supprimées dans l'organisation actuelle; elles seraient versées au dépôt, qui alors se trouverait en mesure, ainsi que nous l'expliquerons plus tard, de satisfaire largement aux exigences de l'instruction des réserves ou deuxièmes portions des contingents.

Afin de ne pas affaiblir la proportion des cadres, qui sont certainement l'une des causes de la force de l'armée française, on augmenterait dans chaque compagnie le nombre des officiers, sous-officiers et caporaux.

Ainsi, sur le pied de paix, on pourrait avoir 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 5 sergents, dont 1 de tir, 9 caporaux, dont 1 caporal-fourrier. — Sur le pied de guerre, on ajouterait 1 sous-lieutenant, 3 sergents et 8 caporaux. En supposant ainsi la compagnie formée à 200 hommes sur le pied de guerre, la proportion des officiers serait d'un quarantième comme aujourd'hui, puisque l'on compte 3 officiers pour 120 hommes.

Lorsqu'on voudrait passer du pied de paix au pied de guerre, on formerait un 4e bataillon avec 5 compagnies du dépôt, ce qui permettrait de mobiliser immédiatement 4 bataillons par régiment.

De la sorte, au lieu de 76 bataillons dont nous avons signalé ci-dessus le déficit, nous aurions en plus 24 bataillons, représentant 6 régiments à 4 bataillons, c'est-à-dire un corps d'armée pour la réserve de l'intérieur.

Les deux compagnies de dépôt restantes recevraient une augmentation de cadres au moyen d'officiers retraités, de sous-officiers libérés du service, d'anciens sous-officiers comptant dans la gendarmerie impériale et départementale, dans les compagnies de douaniers et de vétérans, et dans les gardes forestiers. — Ces anciens serviteurs ne seraient incorporés que temporairement, et cela dans une proportion suffisante pour répondre aux exigences de l'instruction des réserves.

Ajoutons que pour ne pas diminuer notre armée active de 600,000 hommes, c'est sur les 300,000 hommes de réserve que l'on devrait compter et défalquer tous les militaires qui appartiennent à des corps ne se recrutant pas par la voie des appels, c'est-à-dire la gendarmerie, les pompiers,

la garde de Paris, les compagnies de discipline et de pionniers.

Le grand avantage que nous trouvons à cette combinaison, c'est qu'elle nous donnerait des cadres suffisants pour encadrer un effectif que tout le monde reconnaît devoir être augmenté sans amener de trop grands bouleversements dans l'état de choses actuel, et sans démonstration de nature à inquiéter à l'intérieur et à l'étranger.

En effet, il suffit d'une augmentation de capitaines, et rien n'oblige à en porter immédiatement le nombre au complet. Ainsi l'on pourrait se contenter, pour le moment, de donner un capitaine en second aux compagnies de voltigeurs, ce qui ferait une augmentation de 300 capitaines à nommer sur-le-champ. — Un peu plus tard, on pourrait donner un capitaine en second aux compagnies impaires des bataillons; l'on arriverait ainsi à les compléter peu à peu. En un mot, on calculerait la série des opérations de manière à faire progressivement cette augmentation de cadres, en évitant les à-coup toujours funestes, soit parce que l'on est obligé d'épuiser les tableaux d'avancement, soit parce que l'on surexcite les ambitions par un avancement trop rapide et inespéré

A la rigueur, les compagnies des bataillons de dépôt pourraient, en temps normal, rester dans la situation actuelle, c'est-à-dire à trois officiers par compagnie.

Comme complément de cette organisation nouvelle de l'infanterie, nous croyons qu'il serait utile de prendre des mesures relativement aux trois questions suivantes :

1° Organisation des transports des bagages des officiers;

2° Création d'un certain nombre de sapeurs porteurs d'outils dans chaque compagnie;

3° Institution d'écoles de sous-officiers.

Pour la simplification des bagages, nous croyons qu'on arriverait à réduire sensiblement le nombre des voitures, en obligeant chaque officier à avoir un modèle unique de valise, de moyen de couchage, de cantine, de marmite, etc., de façon que chaque objet trouvât sa place exacte dans le fourgon. C'est ce qui existe d'ailleurs dans les équipages de la cour. — Les officiers, au lieu de recevoir une entrée en campagne, qui trop souvent est gaspillée avant d'avoir quitté la garnison, toucheraient la majeure partie de cette indemnité en nature; et il ne faudrait pas oublier pour eux

un petit havre-sac, que dans certains cas ils pourraient porter sur leurs épaules ou en bandoulière, de manière à ne pas craindre d'être séparés de leurs bagages pendant deux ou trois jours.

Dans de telles conditions, nous pensons que deux voitures suffiraient par bataillon pour les officiers de troupe; une pour l'état-major (y compris les caisses du bataillon, cantines d'ambulance et de comptabilité); enfin une quatrième serait affectée aux outils et à une certaine réserve de munitions. Cela fait un complet de quatre voitures par bataillon.

Relativement à la deuxième question, nous voudrions que chaque compagnie comprît 6 sapeurs portant 2 haches, 2 pioches et 2 bêches.

En ce qui concerne l'instruction des sous-officiers, voici ce que nous proposerions : Tous les ans, à la suite d'épreuves et de concours, les deux sous-officiers s'étant fait le plus remarquer dans le cours facultatif des écoles régimentaires, seraient envoyés dans des écoles instituées aux grands centres militaires, tels que Paris, Lyon, Lille, etc.

N'exigeant pour leur installation que quelques dortoirs et quelques salles d'étude, ces écoles

seraient dirigées par des officiers spécialement affectés à ce service.

La durée des cours serait d'un an.

Ils seraient dirigés de manière à comprendre la progression des connaissances requises pour l'examen d'officier.

A la suite du classement de fin d'année, le premier quart des élèves serait nommé d'office aux emplois d'officier; le deuxième quart serait porté d'office sur le tableau d'avancement, qui ne pourrait contenir que des sujets sortant de ces écoles.

Quant au reste des élèves, ils rentreraient au corps, emportant avec eux un brevet de capacité au grade de sous-lieutenant, s'ils avaient satisfait aux examens.

PROJET
DE NOUVELLE ORGANISATION
DES CORPS D'INFANTERIE.

— 26 AVRIL 1870 —

INCONVÉNIENTS
QUE PRÉSENTE L'ORGANISATION ACTUELLE.

INSTRUCTION.

Dans l'état actuel de l'infanterie, la plupart des régiments sont fractionnés en deux parties : bataillons actifs d'un côté et dépôts de l'autre.

Ces dépôts reçoivent les recrues, les équipent, les habillent et leur donnent l'instruction jusqu'à l'école de bataillon exclusivement. Cette instruction dure deux à trois mois. Ces jeunes soldats sont ensuite envoyés aux bataillons actifs.

Les dépôts sont également chargés de l'instruction des jeunes gens de la deuxième portion du contingent.

Très-rarement, il est possible de faire l'école de bataillon.

Donc, pendant sept à huit mois par an, ces dépôts n'ont que leurs cadres.

Cette faiblesse dans l'effectif rend l'instruction difficile et incomplète; sous ce rapport, les officiers et les sous-officiers de ces dépôts se trouvent bientôt inférieurs à leurs camarades des bataillons actifs.

Les dépôts ne vont jamais dans les camps.

Le colonel connaît peu ou point son dépôt.

Il n'y a pas d'unité dans son commandement.

Les dépôts restent trop longtemps séparés du reste des régiments. Cette séparation est toujours au moins de trois ans, souvent de quatre, cinq ans et même davantage, le tiercement ne pouvant pas toujours avoir lieu.

BUREAUX.

Les bureaux des capitaines trésorier et d'habillement sont encombrés de papiers, de registres, etc. Ces comptables ont toujours beaucoup de mal à trouver un emplacement convenable.

MAGASINS.

Le matériel des corps est considérable, et pour-

tant les approvisionnements en effets d'habillement, d'équipement, etc., sont souvent insuffisants.

Au point de vue de la conservation des effets, les magasins sont mal installés. Ils sont toujours trop exigus.

MOUVEMENTS.

A chaque mouvement du dépôt, on perd plusieurs semaines pour l'emballage du matériel à transporter, le mouvement de ce matériel, le déballage et la nouvelle installation.

DÉPENSE POUR L'ÉTAT.

Le poids moyen de ce matériel est de 30,000 kilogrammes. Trente dépôts changent de garnison tous les ans, ce qui fait près d'un million de kilogrammes d'effets de toute nature qui voyagent à travers l'Empire aux frais du Trésor.

Aujourd'hui il y a cinquante-deux dépôts séparés de leurs régiments, la moyenne de la distance qui les sépare est de 220 kilomètres.

En lisant l'emplacement de ces divers dépôts, on trouve : que le 66e, au camp de Châlons, reçoit ses effets de son dépôt à Privas (688 kilomètres), alors qu'il y a un magasin central au camp de Châlons et un dépôt à Châlons-sur-Marne; que le 54e,

à Condé, reçoit ses effets de Napoléon-Vendée (627 kilomètres), alors qu'à Lille il y a un magasin central et des dépôts dans toutes les villes du Nord; que le 86e, en garnison à Lyon, reçoit ses effets de Saint-Malo (682 kilomètres), tandis que le 98e, à Dunkerque, a son dépôt à Lyon, et ainsi de suite pour tous les autres.

MAGASINS CENTRAUX.

Les magasins centraux expédient aux dépôts et ceux-ci aux bataillons actifs. Pertes de temps, dépenses pour l'État.

Le magasin central de Strasbourg expédie les draps au dépôt du 85e, à Gray; celui-ci, à son tour, envoie ses confections au régiment à Metz, où il y a un magasin central.

Tous les corps d'infanterie, depuis Strasbourg jusqu'à Nice, sont approvisionnés en effets de grand équipement par le magasin central de Strasbourg.

Il a déjà été dit qu'il y avait actuellement cinquante-deux régiments séparés de leurs dépôts. Cette séparation devient nécessaire pour donner quelque mobilité aux bataillons actifs. Il est évident pour tous qu'un corps appelé à se déplacer

dans les quarante-huit heures ne pourrait traîner après lui son dépôt, fraction lourde qui ne peut se mouvoir que très-difficilement en raison de son magasin, ses ateliers, etc. Or qu'arrive-t-il? C'est que tel régiment en garnison dans une ville du Nord a auprès de lui le dépôt d'un régiment en garnison dans le Midi et réciproquement pour celui-ci. Alors c'est un va-et-vient d'effets dont chacun de ces corps a besoin, des pertes de temps, des dépenses pour l'État, etc., alors que chacun de ces dépôts, confectionnant des effets d'habillement identiques, de même nature, pourrait fournir au régiment qui l'avoisine tout ce dont il a besoin.

Deux, trois régiments sont en garnison dans la même ville; quatre, cinq régiments occupent le même département, la même division : est-ce qu'au lieu d'avoir deux, quatre, cinq magasins faiblement approvisionnés, mal installés, il ne vaudrait pas mieux n'en avoir qu'un seul, bien établi dans un local convenable, dont les ressources seraient dix fois plus grandes?

Admettons un instant qu'il en soit ainsi : que dans tous les chefs-lieux de département, ou au moins dans chaque division militaire, on crée

des magasins de ce genre; quelle économie n'y aurait-il pas alors et pour l'État et pour les corps eux-mêmes, ces derniers ayant sous la main, toujours, en station comme en route, tout ce qui leur est nécessaire!

ENFANTS DE TROUPE.

Depuis nombre d'années, il est reconnu que les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont déplorables. On a déjà tant écrit sur ce sujet, qu'il est inutile d'insister sur le besoin de changer le système actuel d'éducation et d'enseignement.

NOUVELLE ORGANISATION.

RÉGIMENTS.

État-major. . . .
- Colonel;
- Lieutenant-colonel;
- 4 chefs de bataillon;
- 1 officier comptable;
- 1 lieutenant chargé de l'habillement et de l'armement;
- Capitaine de tir;
- 4 adjudants-majors;
- 4 officiers de casernement.

4 bataillons, le bataillon de 6 compagnies.

Petit état-major, composé : des adjudants, sous-officiers affectés à des fonctions spéciales, de la musique. (Suppression de la compagnie hors rang, des enfants de troupe, magasins, ateliers, etc.)

Quelques soldats par bataillon, pour exécuter les réparations à l'habillement, à la chaussure, au grand équipement.

Dans chaque compagnie, le sergent-major, ayant le commandement de la quatrième demi-section (même commandement que le sous-lieutenant), sera débarrassé de son fusil et de l'équipement, pour ne conserver que son sac et le sabre. En route, dans l'intérieur, le sac sera déposé aux bagages qui suivent le bataillon.

En cas de guerre :

3 bataillons de guerre;

1 bataillon de réserve.

Le bataillon de réserve reçoit les recrues, les réserves, etc., et forme la garnison des places fortes.

DÉPOTS DIVISIONNAIRES.

Il est formé, par division, un ou deux dépôts divisionnaires.

9

L'installation de ces dépôts est invariable.

Chaque dépôt a un magasin, dit *magasin divisionnaire.*

Les enfants de troupe sont réunis dans les dépôts divisionnaires. Cette école divisionnaire ne reçoit que les enfants de dix ans et au-dessus. Elle a un local spécial.

COMPOSITION DU PERSONNEL DES DÉPÔTS DIVISIONNAIRES.

1 major, commandant;
1 officier comptable et deux officiers adjoints;
1 capitaine d'habillement, commandant la compagnie du dépôt, et deux officiers adjoints;
1 sergent-major;
2 fourriers;
2 sous-officiers, secrétaires du comptable;
3 caporaux, id.
2 sous-officiers, secrétaires de l'habillement;
2 caporaux, id.
1 sous-officier garde-magasin;
2 caporaux adjoints;
6 soldats secrétaires
1 maître ouvrier tailleur;

1 maître ouvrier cordonnier;
2 caporaux tailleurs;
2 caporaux cordonniers;
Soldats ouvriers (effectif fixé selon l'importance du magasin);
Enfants de troupe.

ATTRIBUTIONS DES DÉPOTS DIVISIONNAIRES.

Dès l'arrivée d'un régiment dans sa nouvelle garnison, le ministre désigne le dépôt divisionnaire chargé de l'administrer.

Il en serait de même pour les corps qui entrent en campagne.

Les dépôts sont chargés de l'administration des régiments qui sont dans leur ressort;

Ils tiennent les matricules de ces corps;

Ils centralisent les recettes et les dépenses;

Ils administrent les hommes en congé illimité et ceux passés dans la réserve, en ce qui concerne les fonds de masse;

Ils ont le dépôt des archives;

Ils pourvoient à leurs besoins en effets d'habillement, de grand et de petit équipement, de campement;

Ils tiennent les contrôles généraux des effets;

Ils établissent les comptes de gestion.

Une commission, nommée par le général de division, procède à la vérification de toutes les entrées en magasin. Cette commission est composée d'officiers pris parmi les corps de la garnison.

Dès qu'un corps quitte la division pour aller tenir garnison dans une autre, le dépôt qui l'administre arrête sa comptabilité, etc., et envoie au nouveau dépôt, désigné par le ministre, tous les registres, documents, etc., appartenant à ce corps.

AVANTAGES

QUE PRÉSENTE LA NOUVELLE ORGANISATION.

Les régiments sont toujours prêts à se mettre en route;

Ils n'ont plus de magasins;

Leurs comptables n'ont qu'un matériel insignifiant;

Les bataillons trouvent partout des magasins abondamment pourvus;

Les premières mises, les remplacements d'ef-

fets dus, se font avec la plus grande facilité, vu les ressources des magasins divisionnaires;

Les effets et armes des semestriers sont versés aux dépôts divisionnaires.

Plus de dépenses pour l'Etat pour le transport des magasins des corps, par suite de la suppression de ces magasins.

L'installation des magasins divisionnaires ne laisse plus rien à désirer.

Les approvisionnements qu'ils renferment permettent de faire face à toutes les éventualités;

Les maîtres ouvriers sont plus habiles;

Les effets sont mieux confectionnés;

Les matières sont reçues, les effets sont confectionnés, distribués sur place;

Enfin il devient presque inutile à l'État de s'adresser à des entreprises particulières.

Les ressources des dépôts divisionnaires en matériel et personnel varient suivant l'importance des divisions et les prévisions du moment.

Nous faisons suivre ces Études sur les différentes armes de nos réponses à quelques lettres et rapports sur la défense du territoire, qui nous ont été adressés pendant l'exercice de notre commandement par différents chefs de service.

Nous plaçons en première ligne une Note sur la défense de Strasbourg, qui était l'objet de nos constantes préoccupations.

NOTE

SUR LA

DÉFENSE DE LA PLACE DE STRASBOURG.

— AVRIL 1867. —

Pour investir la place de Strasbourg et tenter quelque chose de sérieux contre elle, il faut au moins cent mille hommes.

Or, au début des hostilités, l'ennemi ne peut songer à une pareille entreprise; tout ce qu'il peut faire, c'est de détacher un ou deux corps, c'est-à-dire trente à cinquante mille hommes, pour resserrer la garnison dans ses ouvrages, s'emparer de tous les riches villages qui en forment en quelque sorte les faubourgs, rendre ainsi l'investissement complet, et, dans cette situation, un bombardement a toutes chances de réussir et d'amener la prompte reddition d'une ville de quatre-vingt mille âmes.

Il en serait tout autrement si nous nous mettions en mesure d'occuper fortement tout d'abord

les hauteurs d'Osbergen, de Mundolsheim, et la tête des principaux villages qui entourent la place et se relient avec elle par d'excellentes voies de communication concentriques.

Ces dispositions rendent l'investissement impossible, permettent de faire concourir à la défense toute la population de ces villages, qu'il sera facile d'exalter, de passionner, puisqu'elle combattra pour la défense du foyer et de la famille.

Cinq mille hommes suffisent pour remplir ce rôle, à savoir : quinze cents répartis dans trois bons ouvrages de campagne sur les hauteurs d'Osbergen; cinq cents au village d'Eckholsheim; cinq cents en tête du village de Hohenheim; deux mille cinq cents pour la défense de l'île des Épis et de la ligne du canal.

La population du village de Schiltigheim se barricadera dans ses maisons, toutes en état de défense; quelques réserves seront disposées dans des points particulièrement préparés; de même à Eckholsheim, Kœnigshofen, Nieder, Mittel et Oberhausbergen. Nous tiendrons six mille hommes en réserve dans la place, prêts à se porter au point où l'attaque se montrera sérieuse. La tâche de l'ennemi ne sera pas aussi facile qu'on peut le

supposer au premier abord : sans matériel de siége, il aura peine à faire taire notre artillerie, bien établie dans de bons ouvrages de campagne; s'il veut tenter un sérieux effort sur un des villages, il trouvera partout des coups de fusil; les premières maisons enlevées, il s'engagera dans un labyrinthe de rues bien barricadées, mises en bon état de résister, et viendra tout à coup se heurter contre un obstacle sérieux qui l'arrêtera de front, pendant que de tous côtés, sur ses flancs, ses derrières, éclatera une fusillade puissante; les réserves arriveront alors, il sera forcé de battre en retraite, après avoir éprouvé de grosses pertes.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DU COLONEL DUVAL

RELATIVE AU RAPPORT DE M. LE CAPITAINE VARAIGNE

SUR LE RÔLE DES PLACES FORTES

A M. le général de division Ducrot, commandant la 6e division militaire.

Metz, le 18 mai 1868.

MON GÉNÉRAL,

Je sais combien les études relatives à la défense du territoire ont d'intérêt pour vous, et je n'ai point oublié l'honneur que vous m'avez fait, il y a deux ans, en me permettant de vous exposer quelques idées sur cette question toujours si grave. Depuis, elle l'est devenue plus encore peut-être; et si elle n'est pas de *celles qui remplissent les colonnes des journaux* et *passionnent pour le moment l'opinion publique*, elle n'en doit pas moins préoccuper ceux qui peuvent se rendre compte *des embarras où nous pouvons tomber d'un jour à l'autre*, et chez lesquels le sentiment patriotique est celui qui parle le plus haut.

Seulement, on est loin d'être d'accord sur les vrais principes de la guerre défensive; et alors j'ai pensé que des recherches historiques sur le rôle de nos places fortes pendant les guerres de la Révolution et du premier Empire seraient de nature à apporter quelque lumière dans le débat. Les événements se suivent et ne se ressemblent pas, ceci est incontestable; mais ce qui est vrai aussi, c'est que c'est dans l'étude du passé faite avec discernement et discutée avec intelligence, eu égard aux circonstances nouvellement produites, qu'on trouve encore les meilleurs enseignements.

Cette conviction m'a conduit à comprendre la question dont il s'agit dans celles qu'il est de règle de faire étudier, pendant l'hiver, par les officiers des régiments du génie, et le sort l'a donnée à traiter à M. le capitaine Varaigne, homme de mérite, avec lequel je m'en suis longuement entretenu.

Je prends la liberté, mon Général, de vous adresser son œuvre. Vos occupations ne vous permettront probablement pas de la lire en entier; vous ne trouveriez d'ailleurs dans le courant de ce mémoire que le récit sommaire d'événements bien connus. Mais j'appellerai du moins votre

attention sur le résumé qui termine chaque chapitre, ainsi que sur la conclusion : là, l'auteur a pu mettre du sien et formuler des appréciations que je partage pour mon compte.

Je réclamerai aussi un peu d'indulgence pour son léger manque de parlementarisme à l'égard de ceux qui ne font pas comme moi : cela tient à sa jeunesse d'abord, et aussi, je dois l'avouer, aux allures particulières à notre arme. Il ne faut pas perdre de vue que ce travail, dont la minute vient d'être expédiée au ministère, pour aller de là au comité des fortifications, ne devait, dans la pensée du capitaine Varaigne, être examiné que par des chefs avec lesquels la discussion n'est pas tenue de rester hiérarchique avant tout.

Permettez-moi enfin, mon Général, de saisir cette occasion pour me rappeler à votre bienveillant souvenir et vous renouveler l'expression des sentiments de très-respectueux dévouement avec lesquels je suis,

Mon Général,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le colonel du 2e régiment du génie,

J. Duval.

RÉPONSE DE M. LE GÉNÉRAL DUCROT

A M. le colonel Duval, commandant le 1er régiment du génie, à Metz.

MON CHER COLONEL,

J'ai lu avec grande attention le mémoire de M. le capitaine Varaigne; c'est un travail consciencieux, très-intéressant, et qui prouve l'érudition de son auteur[1].

Mais je vous avouerai que je ne comprends pas bien le but qu'il s'est proposé...

M. le capitaine Varaigne a-t-il voulu prouver que les places fortes sont utiles, nécessaires, indispensables?... A coup sûr, il ne rencontrera pas un seul contradicteur parmi les militaires ayant le sens commun.

A-t-il, au contraire, voulu démontrer que toutes nos places fortes, sans exception, sont *indispensables?...* Là, je ne suis plus de son avis... Remarquez que je dis *indispensables*, car il est

[1] Ce mémoire a été égaré pendant l'invasion.

évident qu'un obstacle naturel ou artificiel peut toujours trouver son utilité..... Mais je suis de l'avis de Vauban, qui, vers la fin de sa carrière, avait proposé de réduire nos TROIS LIGNES DE PLACES FORTES A DEUX, d'agrandir les places principales au moyen de camps retranchés, et d'entourer Paris d'une double enceinte : tous ces travaux, fort coûteux, ne pouvaient évidemment se faire qu'en opérant des économies sur les places d'ordre secondaire. C'est aussi l'avis de M. de la Fitte-Clavé, officier dans le corps du génie, qui, dans un mémoire adressé au Roi en 1778 sur les frontières de Flandre et de Hainaut, disait :

« C'est aux conquêtes que l'on a faites qu'on » doit attribuer la multitude des places de la fron- » tière entre Dunkerque et Charlemont. »

C'est encore l'avis du général Paixhans, qui dans son remarquable ouvrage, *Force et faiblesse de la France*, dit, page 224 :

« Quant aux places qui ne sont pas utiles, elles » sont coûteuses, et le mieux c'est d'en vendre » les matériaux et de les raser... »

Selon moi, les qualités d'une place de campagne sont de pouvoir donner deux ou trois jours

asile à une division armée, avec le degré de force nécessaire pour donner sûreté à un commandant d'un courage ordinaire... A cette opinion personnelle, je me bornerai à ajouter encore cette citation :

Napoléon écrivant au comte Dejean, 26 juin 1806, pour lui indiquer la possibilité de suppléer aux petites places par ce qu'il appelle de simples postes de campagne, disait :

« L'ennemi, à la vérité, pourra prendre une » place de campagne en peu de jours s'il fait arri» ver un équipage de siége; mais avec un équipage » de siége *il en est à peu près de même aujourd'hui* » *pour nos places à grosses fortifications :* et, d'ail» leurs, ce qui retarde l'ennemi, c'est moins l'exé» cution d'un siége que la réunion et le transport » des équipages qu'exige cette opération... »

En résumé, j'adopte les conclusions de M. le capitaine Varaigne en ce qui concerne le rôle des grandes places; avec lui, je suis convaincu qu'on en viendra, comme mesure générale, à créer des forts extérieurs suffisamment éloignés pour soustraire les établissements civils à l'effet des batteries de l'ennemi...

Mais, contrairement à son opinion, je pense que les petites places ne doivent être maintenues que très-exceptionnellement, car, pour jouer un rôle sérieux, elles demanderaient des modifications qui entraîneraient à des dépenses au-dessus de nos ressources budgétaires, et il est toujours possible d'y suppléer par des postes improvisés au moment où la guerre va éclater... et qui suffisent parfaitement pour appuyer les opérations des troupes qui agissent en rase campagne.

Il y aurait bien quelques erreurs de fait et d'appréciation à relever dans le travail de M. le capitaine Varaigne, mais ce serait trop long; l'organisation de la garde nationale mobile ne m'en laisse pas le loisir. Je me bornerai à dire qu'il me paraît être dans une singulière erreur lorsqu'il avance que Bitche et Phalsbourg occupent les deux plus importants passages des Vosges....., et qu'avant 1789 les campagnes de Turenne avaient déjà fait voir les avantages que l'on en peut tirer...

Les positions de *Hochfelden* et de la *Petite-Pierre* ont joué certainement un rôle plus important dans la campagne de 1674 que Phalsbourg et Bitche, de même que Turenne avait désigné la

position de *Winden* (sans places fortes) comme bien autrement importante et facile à défendre que les lignes de la Quiech et de la Lauter.

Neu-Hornbach, Pirmasens, Annweiler, Nothweiler ont joué un plus grand rôle dans nos premières campagnes de la République que toutes les petites places de la basse Alsace et de la Sarre.

Enfin, je ne partage nullement l'admiration de M. Varaigne pour le plan de campagne de Dumouriez en 1792 et pour le rôle qu'ont joué nos places fortes.

Je crois que la France n'a dû son salut QU'AUX HÉSITATIONS ET AU DÉFAUT D'ENTENTE DES COALISÉS. Si le duc de Saxe-Teschen, au lieu d'immobiliser ses 35,000 hommes dans le Nord, où il n'avait pas grand'chose à redouter des 5,000 hommes retranchés dans le camp de Maulde, avait fait ce que firent en 1814 les généraux Bulow et Winzingerode, c'est-à-dire s'il était venu rejoindre l'armée prussienne et autrichienne dans le bassin de l'Oise et de l'Aisne... ; sa jonction opérée, il s'assurait de leur ligne d'opération par Verdun, Longwy, Luxembourg et Coblentz, et les événements eussent été tout autres, surtout si les Prussiens, au lieu de laisser leurs magasins dans la place ou-

verte de Spire, les avaient mis en sûreté à Mayence, et si les troupes disséminées le long du Rhin étaient venues se masser entre Coblentz et Trèves.

Quant à « la manœuvre aussi sage que hardie » par laquelle Dumouriez réussit, en partant de » Sedan, à masquer le corps de Clerfayt qui oc- » cupait Stenay pour prévenir les Autrichiens au » défilé de Grand-Pré... », opération que M. Varaigne appelle un coup de vigueur et d'audace justement admiré par tous les historiens, là encore je ne suis pas de son avis; je partage plutôt l'opinion de Gouvion Saint-Cyr et du ministre Servan, qui considéraient cette marche de flanc comme une action insensée.

Non, non, il ne faut pas citer cette campagne comme un modèle de stratégie et de tactique; ce général a été plus heureux qu'habile, et son plus grand mérite, c'est de ne pas avoir perdu courage dans un moment où tout le monde considérait la partie comme désespérée...

M. Varaigne dit encore quelque part : « Hoche » entreprit tout d'abord de déboucher de la Lor- » raine en Alsace par les défilés de Pirmasens et de » Kaiserslautern; mais ces passages étant au pou-

» voir des alliés, il résolut alors de déboucher par » la route dont la petite place de Bitche lui assu- » rait le débouché. (Bitche ne commande aucun débouché; on passe aussi bien et même mieux par les cols de *Lemberg*, de Puberg, Rosteig, Meisenthal, Goetzenbruck.) Ce plan était moins avan- » tageux, en ce sens qu'il amenait les républicains » sur le flanc de l'armée ennemie et non point sur » ses derrières, et que sa réussite ne délivrait » qu'une partie de l'Alsace... »

Quelle erreur! Ce plan était le seul rationnel, puisqu'il permettait d'opérer la jonction des armées de la Moselle et du Rhin, et assurait la victoire, qui aurait débarrassé le territoire des armées ennemies.

Hoche débouchant sur les derrières des alliés, au delà de Landau, s'exposait à être écrasé par les forces prussiennes et autrichiennes avant que l'armée du Rhin ait pu dépasser Haguenau. Tous ses contemporains lui ont vivement reproché le temps perdu par ses folles tentatives sur Pirmasens et Kaiserslautern.

Un mot encore, et j'ai fini :

La reddition de Soissons a eu des conséquences funestes; mais est-ce au mauvais état de la place,

à son défaut d'armement qu'il faut en attribuer la cause?

M. Varaigne ne cite-t-il pas l'exemple de Nogent, où quelques ouvrages de fortifications passagères avaient été élevés par ordre de l'Empereur? Mais comme ils n'étaient qu'ébauchés, et que d'ailleurs leur défense eût exigé quatre fois plus de monde, le colonel Voirot, qui s'y trouvait, se contenta de créneler les premières maisons de la ville, et en défendit si bien l'accès à l'ennemi que celui-ci dut chercher un autre passage.

Supposons Voirot à Soissons et Moreau à Nogent, que fût-il advenu?

De plus, le pont de Nogent tourné par l'ennemi, Voirot abandonne sa position et va rejoindre le gros de l'armée. Si la place eût été fortifiée régulièrement, il était condamné à y rester, et les troupes dont il disposait étaient perdues pour le reste de la campagne. En voyant les choses de parti pris, on les juge mal et on en tire de fausses conclusions. En résumé, *il faut des places, pas trop n'en faut,* parce qu'il les faut de bonne qualité, ce qui coûte fort cher, et que tous les éléments de force d'un pays sont limités par ses ressources budgétaires et le chiffre de sa population.

Sur ce, mon cher Colonel, je vous serre bien cordialement la main, et vous renouvelle l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

Général A. Ducrot.

Strasbourg, juin 1868.

RAPPORT DE M. LE COLONEL SABATIER

SUR LE SYSTÈME DE DÉFENSE DE LA FRANCE PAR M. LE GÉNÉRAL DUCROT.

Monsieur le Général de division Ducrot, commandant la 6e division militaire, à Strasbourg.

Strasbourg, le 11 août 1856.

MON GÉNÉRAL,

Vous me faites un grand honneur en me permettant de vous adresser une réponse à vos observations sur le système de défense de la France.

Je crains d'avoir été peut-être un peu long et un peu vif dans la note que je vous remets. Je dois compter, pour mon excuse, sur la bienveillante indulgence que vous m'avez toujours témoignée dans nos conversations antérieures sur cette importante question.

Vous connaissez à l'avance toute ma pensée; mais permettez-moi de vous assurer de nouveau que, malgré la divergence d'opinions, je regarderais comme un grand bonheur d'être appelé à

servir un jour activement sous vos ordres. Je ne saurais plus qu'obéir, et vous n'auriez pas un lieutenant plus respectueux et plus dévoué que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Colonel Sabatier.

RÉPONSE

A QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE SYSTÈME DE DÉFENSE DE LA FRANCE.

On a considéré la partie de la frontière comprise entre Dunkerque et Bâle, et on propose :

1° De créer deux nouveaux points fortifiés autour de Laon et de Châlons-sur-Marne, et d'augmenter les ouvrages de Langres;

2° De conserver sur la frontière seulement cinq places fortes : Lille, Mézières, Metz, Strasbourg et Belfort, en entourant chacune d'elles d'une ceinture de forts détachés, formant camp retranché, destinés à préserver la ville des effets d'un bombardement.

On craint le trop grand affaiblissement de l'armée active par les garnisons; on croit que les voies nouvelles de communication, créées en grand nombre au travers de la frontière, ont annulé l'action des places, et on redoute surtout que les progrès de l'artillerie ne permettent pas de tenir plus de *huit* jours dans une place comme Strasbourg.

Il est très-vrai qu'un certain nombre de bons chemins ont été établis, depuis la paix, dans la zone frontière, sans que leur parcours soit toujours maîtrisé par une place forte.

Néanmoins, les trente-sept places ou forts que l'on propose de détruire encore, après les huit suppressions prononcées le 23 mai dernier, commandent un très-grand nombre de voies de communication (terre, fer et eau), et gêneraient singulièrement la marche des armées qui voudraient passer outre en les négligeant.

D'ailleurs, la fortification de Paris a notablement augmenté la valeur de notre ceinture de places; et, dans le même ordre d'idées, nous applaudirions à la création de deux nouveaux points fortifiés entre le centre et la circonférence. Peut-être Reims serait-il un des points à choisir, quand ce ne serait que pour ne pas laisser à la merci des coureurs ennemis les richesses et les ressources d'une aussi grande ville.

Cette considération est la première qui doit guider quand on organise la défense d'une frontière.

Il faut d'abord enceindre tous les centres de

population un peu considérables dans la zone frontière. On empêche ainsi l'ennemi de profiter des richesses et des ressources que le temps y a accumulées; on y forme, en outre, de grands magasins de vivres qui alimenteront l'armée défensive, en même temps qu'ils enlèveront à l'armée d'invasion les moyens de se soutenir dans le pays sans se faire suivre par ses convois.

Comme l'a dit si pertinemment le général Haxo, on n'est pas réellement maître d'une province tant qu'on n'occupe pas ses villes principales. Les faits l'ont bien prouvé en 1814 et 1815, de douloureuse mémoire. Nos places presque démantelées, dépourvues de garnisons suffisantes, n'ont pu empêcher l'ennemi d'entrer à Paris (*ce qu'aujourd'hui il ne saurait tenter*), mais elles ont empêché le démembrement de la France; elles nous ont conservé cette Alsace et cette Lorraine tant enviées; et certainement les Germains auraient gardé ces deux provinces s'ils avaient pu les posséder un seul instant bien complétement; si le général Barbanègre ne leur eût pas donné à Huningue la mesure des efforts qu'il leur aurait fallu faire pour en devenir les maîtres absolus.

Nos quarante-cinq forteresses, entre Bâle et

Dunkerque, ont été judicieusement réparties d'après la configuration du sol. Resserrées, rapprochées l'une de l'autre dans les pays de plaines, sillonnés de communications; plus espacées dans les parties montagneuses, où les chemins seront toujours, quoi qu'on fasse, et plus rares et plus difficiles.

Ces places se prêtent un appui mutuel, permettent de combiner l'action commune de leurs garnisons, donnent à l'armée défensive des points d'appui sérieux, mettent en sûreté ses dépôts, ses magasins, ses hôpitaux; assurent un refuge aux blessés qu'il faut sans cela abandonner quand on fait un mouvement, et laissent aux bataillons de conscrits, destinés à alimenter l'armée active, le temps de s'exercer en sûreté derrière leurs remparts, jusqu'au moment où ils se trouveront en état de rejoindre l'armée active.

Mais tous ces avantages, les forteresses les perdront si on laisse entre elles de trop grands intervalles. La guerre actuelle ne le démontre que trop. L'Autriche a démantelé Prague, grande et magnifique place d'armes, le cœur de la Bohême, et n'a conservé dans toute cette province que trois petites places, Theresienstadt, Josephstadt et Kœ-

nigingrætz, bientôt noyées dans le torrent de l'invasion.

Nous comptons quarante-cinq points fortifiés sur un front de soixante-quinze lieues. *Est-ce trop? Nous ne le croyons pas.*

Se réduire sur cet immense front à *cinq* places seulement, laissant entre elles d'immenses trouées de trente-cinq à quarante lieues, c'est démanteler la France, c'est lui ravir son bouclier. Des places ainsi isolées ne rendront aucun service; elles perdent tous les avantages à peu près que nous avons énumérés plus haut. L'ennemi peut facilement les isoler, les entourer, et y faire périr de faim les corps d'armée qui auraient l'imprudence de s'y laisser renfermer.

On ne saurait compter sur les voies ferrées pour atténuer le danger des grandes trouées. Les chemins de fer seront fort utiles avant l'ouverture des hostilités pour tous les mouvements de concentration de personnel et de matériel; ils seront utiles encore à une armée victorieuse se portant en avant et les couvrant de sa masse; mais qu'on suppose seulement, pendant quelques jours, une lutte avec des succès alternatifs, les deux armées auront à l'envi enlevé les rails, détruit les ponts

et viaducs, crevé les tunnels, etc., en un mot, rendu impossible de se servir des voies ferrées. On se trouvera dans les anciennes conditions de guerre, dans les conditions de tous les temps, et les jambes des soldats joueront encore le rôle capital que leur attribuait Maurice de Saxe. Il ne faut donc pas se baser sur l'existence des voies ferrées pour agrandir outre mesure l'intervalle des points fortifiés.

Ces nombreuses petites places, trop méprisées, ne peuvent sans doute barrer tous les chemins, mais elles commandent les principales communications, en interdisent le parcours à l'ennemi, et en maintiennent au contraire les avantages à l'armée défensive.

Naguère encore Haguenau tenait le nœud de dix voies de communication. La moindre place, dans un cas donné, peut rendre d'immenses services : Soissons, qu'on veut détruire, malgré les enseignements de l'histoire, Soissons, par une capitulation trop hâtée, a sauvé d'une destruction totale l'armée de Blücher.

On craint que de trop nombreuses places n'exigent pour leurs garnisons un nombre de troupes considérable, dont l'absence affaiblira l'armée

active au jour décisif de *Sadowa.* Nous ne le croyons pas.

L'effectif total des garnisons de siége des places dont nous défendons l'existence s'élève au chiffre de *cent soixante dix-huit mille* hommes, mais ces garnisons ne doivent pas être toutes fournies au même instant. Toutes les places ne seront pas menacées à la fois, et les garnisons de sûreté, pour ainsi parler, n'atteindront pas au tiers du nombre que nous indiquons. En outre, sans pouvoir préciser à l'avance la marche des armées ennemies, on peut dire cependant que si une invasion devait avoir lieu dans les circonstances politiques actuelles, la droite de l'armée envahissante ne s'étendrait que jusqu'à Montmédy et non jusqu'à Dunkerque. Il n'y aurait plus alors de menacées que quatorze places, dont les garnisons de siége demandent *soixante-treize mille* hommes; les garnisons de sûreté, à peine vingt-cinq mille hommes.

Quoi qu'il en soit de ces nombres, nous ne craignons pas de manquer d'hommes pour nos garnisons; nous manquerons plutôt d'abris pour former à proximité de l'ennemi nos trop jeunes bataillons.

De tous les progrès dont se targue aujourd'hui l'art de la guerre, le seul qui nous semble incon-

testable, c'est qu'on est parvenu à jeter sur son voisin d'énormes masses armées. Il est bien évident qu'une armée permanente ne pourra désormais suffire seule à assurer l'indépendance d'un peuple. Il faut que ce peuple tout entier se lève à l'approche de l'ennemi s'il veut rester libre, et dès lors c'est par centaines de mille que nous compterons les auxiliaires de l'armée; mais cet élan du patriotisme nous donnera des hommes et non pas des soldats, quelque ingénieuses que puissent être les combinaisons de notre future organisation militaire. Ces hommes, nous les jetterons dans nos places, dans la zone frontière que nous voulons disputer à l'ennemi, et ils n'en sortiront que capables de paraître en ligne. Mais jusque-là ils arrêteront, ils paralyseront chez l'envahisseur un nombre de troupes supérieur à eux-mêmes et par le nombre et par l'instruction militaire. Ils rendront ainsi bien plus de services que si nous les amenions trop tôt sur le champ de bataille. Croit-on qu'en 1814 les blessés, les malades, les écloppés, qui ont maintenu fermées les portes de nos places, eussent pu par leur présence dans les plaines de la Champagne changer l'issue des combats qui ont illustré notre agonie? Non; sans

eux, l'ennemi s'établissait à tout jamais dans nos provinces frontières, et certes jamais à la paix il ne nous les eût rendues.

Ces lieux de réunion, de dépôt, de magasins pour les bataillons de réserve, on se flatterait vainement de les obtenir dans les places conservées, même entourées chacune d'un camp retranché. Sans lien entre elles, sans point d'appui, ces places sont condamnées à l'isolement et exposées à tomber devant un simple blocus, d'autant plus court qu'on aura accumulé sous leurs murs plus de bouches à nourrir.

Compter uniquement sur les réserves du centre de la France, c'est faire trop peu. Il faut soutenir la lutte sur la frontière, donner des points d'appui à une population héroïque, qui se lèvera tout entière si elle se voit soutenue, mais soutenue de près, par des appuis solides et permanents, et non pas seulement par l'apparition éphémère de quelques bataillons.

Nous ne voulons pas médire des camps retranchés; nous avons admiré le plus célèbre de tous, celui de Schumla, et nous respectons beaucoup ceux créés ainsi par la nature. Aussi, sur la Meuse, nous ne détruirions pas Sedan, qui prête

si bien son appui à Mézières. Nous conserverions également, entre Meuse et Moselle, un camp magnifique, dont le duc de Créquy a tiré un si bon parti contre le duc de Lorraine. Montmédy, Longwy, Thionville couvrent son front, Metz et Verdun ses flancs, Toul ses derrières; il se relie par les lignes de la Seille, trop décriées, à Marsal, aux Vosges, etc.

Les camps retranchés sont utiles quand le terrain se prête à leur assiette; mais nous ne pouvons les regarder comme une panacée et en établir autour de chaque place.

Pour ne parler que de ce que nous connaissons bien, des places qui nous sont confiées, nous dirons qu'à Belfort un camp retranché est tout indiqué, tout tracé sur le terrain. Le général Lecourbe l'a prouvé. Le camp est difficile à investir, s'appuie aux Vosges, etc.

A Strasbourg, au contraire, un camp retranché nous semblerait dangereux; nous sommes en plaine, aucune hauteur ne nous domine, mais nous serons facilement investis.

L'armée d'Alsace ne doit pas se réfugier sous le canon de Strasbourg; elle y consommerait les vi-

vres de la garnison et conduirait à une capitulation prématurée. Elle doit s'appuyer constamment aux Vosges et se lier toujours à l'armée de Lorraine. Strasbourg est une place qui doit être abandonnée à sa garnison, mais qui doit faire une longue défense et mépriser un bombardement. En aucun cas d'ailleurs on ne saurait mettre la ville à l'abri des bombes : de Kehl on peut en inonder la ville, et le siége de Strasbourg ne saurait être admis que quand l'armée française a perdu pied sur la rive droite du Rhin.

Disons d'ailleurs que partout, malgré l'établissement de forts extérieurs, il sera bien difficile d'empêcher les bombes de tomber dans l'intérieur d'une ville. L'ennemi, en cheminant contre un des forts, trouvera toujours des plis de terrain pour abriter des batteries de mortiers, auxquelles les clochers serviront de points de mire.

Il faut mépriser les bombardements, malgré leurs effets trop vantés dans une récente publication; malgré la grande quantité de bouches à feu et de munitions que les chemins de fer, nous le reconnaissons, permettent d'amener plus rapidement devant une place frontière.

Il faut surtout ne pas croire que c'est en prodi-

guant ses feux au début d'un siége qu'une garnison peut espérer arrêter ceux de l'assiégeant.

Un sage gouverneur restera fidèle aux préceptes de Vauban, de Cormontaigne et de Bousmard. Il suivra toutes les vieilles règles, toutes les méthodes anciennes. Pour se préserver de l'effet des bombes, il fera couper en temps utile, de très-bonne heure, l'immense quantité de beaux arbres qui environnent Strasbourg, et suppléera par de nombreux blindages aux abris voûtés, non-seulement pour ses magasins, sa garnison, mais pour la population elle-même. Il faut blinder les rez-de-chaussée, bien organiser les secours contre l'incendie (on ne manquera certes pas d'eau dans Strasbourg), et avec ces mesures nos Alsaciens, énergiquement dirigés, braveront les bombes comme les Lillois en 1792. Ils défendront leur ville, non pas *huit jours,* mais aussi longtemps qu'il leur restera une cartouche et un biscuit.

On croit trop que les places fortes succomberont instantanément sous un grand feu d'artillerie, et l'on dit qu'alors l'ennemi trouvera dans leurs enceintes des points d'appui solides d'où nous aurons peine à le chasser, même après nos victoires. Sans doute, si l'ennemi s'établit dans nos

places, il y trouvera de grands avantages, ceux précisément que nous voulons nous conserver; mais du moins le contraignons-nous à prendre ces places pour les posséder. Si au contraire nous les *déclassons* à l'avance (c'est le terme consacré), l'ennemi s'y établira sans coup férir et en réparera promptement les défenses, comme nous l'avons fait tout récemment à Brescia. Il ne faut pas compter sur la destruction complète des fortifications des places abandonnées, ce travail est au-dessus de nos finances municipales.

Nous sommes très-effrayé de l'idée de commettre le sort de la France au hasard d'une bataille. Nous retirer de prime abord sur la Marne, en laissant devant nous des sentinelles perdues à Lille, Mézières, Metz, Strasbourg et Belfort, c'est nous exposer au sort de la Pologne. C'est céder à l'ennemi nos meilleures et nos plus belles provinces; c'est abandonner l'élite de nos populations à la merci de l'ennemi. Ces populations, comprimées, atterrées par l'armée d'invasion, qui s'établira au milieu d'elles, épuisera leurs ressources, enlèvera leurs richesses, seront entièrement perdues pour la défense. Au contraire, si nous restons sur la frontière, si nous défendons le sol pied à

pied, par ces retraites latérales dont parle le général Haxo, si nous maintenons surtout à nos braves paysans l'appui et le refuge de toutes nos places, de toutes sans exception, nous pouvons tirer un grand parti du patriotisme des Lorrains et des Alsaciens. Nos places, bien loin d'affaiblir par leurs garnisons l'armée active, détourneront d'elle des corps ennemis beaucoup plus nombreux que leur propre effectif. Ce ne sera pas ces garnisons seules que l'ennemi devra contenir, mais ces garnisons doublées, triplées par les populations voisines de chaque place. Avec des intervalles de quarante lieues entre les points d'appui, tout devient impossible; il faut gagner une bataille à tout prix. Nous voulons, au contraire, pouvoir éviter cette bataille, et ne la livrer qu'à bon escient.

Nous nous résumons.

Oui, nous possédons une frontière de fer; pour l'édifier, cette frontière, il a fallu à la fois le génie de Vauban, la puissance de Louis XIV et l'habile administration de Louvois : la détruire serait pour la France un vrai suicide. Ne détruisons rien, nous serions incapables de rien reconstruire. On nous refuserait tout, dans ce temps où

il est de mode de mépriser les choses militaires. On obtient facilement des milliards pour des travaux merveilleux sans doute, qui augmentent toutes nos richesses, mais on ne nous permet pas de prélever, sur la riche dotation de ces travaux de paix, la dîme de sécurité qu'il faudrait consacrer chaque année à en assurer dans l'avenir la jouissance à nos neveux.

Conservons humblement nos pauvres forteresses, quelque défectueuses qu'elles puissent être, et attachons-nous à les améliorer chaque jour avec le maigre budget qu'on leur octroie.

Strasbourg, 11 août 1866.

Colonel SABATIER.

A Monsieur le Colonel Sabatier, directeur des fortifications, à Strasbourg.

Strasbourg, 20 août 1866.

MON CHER COLONEL,

Si la France avait un budget de la guerre et un nombre de soldats illimité, nous pourrions certainement avoir aussi un nombre de places illimité. Incontestablement elles accroîtraient la force défensive du pays. Mais, de même que le nombre des bouches à feu, la cavalerie, le matériel, tous les services auxiliaires doivent être proportionnés à notre état militaire, de même en est-il pour le nombre des places fortes.

Sans nous jeter dans de vagues théories, examinons consciencieusement l'état actuel des choses, et nous en tirerons nos conclusions :

120 régiments d'infanterie à 1,000 hommes.	120,000
Génie, artillerie.	25,000
Cavalerie.	25,000
Garde.	20,000
Réserve.	200,000
Total. . . .	390,000

Défalquons de ces 390,000 hommes :

Algérie.	65,000
Mexique.	30,000
Rome.	8,000
	103,000

Il reste, en nombres ronds, 290,000 hommes à déduire pour cadres des dépôts et compagnies hors rang, et les garnisons de

Paris.	15,000
Lyon.	10,000
Lille.	10,000
Mézières.	4,000
Metz.	6,000
Strasbourg.	10,000
Belfort.	6,000
Grenoble.	4,000
Besançon.	3,000
Toulon.	3,000
Brest.	2,000
Langres.	5,000
Châlons.	5,000
Laon.	5,000

Il reste à mobiliser, au grand maximum, 200,000 hommes, et, derrière cela, pas un homme disponible pour remplir les vides qui ne

manqueront pas de se produire après les premiers jours de marche. (Les calculs les plus modérés permettent de les évaluer à un cinquième après les cinq premiers jours de marche.)

Nous n'arriverons donc pas sur les champs de bataille de l'Allemagne avec plus de 150,000 hommes.

Franchement, cet état militaire est-il en rapport avec nos prétentions, notre population et le rôle que nous devons jouer en Europe ?

Et où voulez-vous que nous trouvions les garnisons de toutes nos places fortes?

Dans les gardes nationales!

Mais elles n'existent plus; il faudrait les réorganiser, et avec l'esprit antimilitaire de notre époque, je vous assure que ce ne serait pas chose facile, et qu'avec de pareilles troupes aucun commandant de place ne pourrait résister en présence des lâches manifestations des citadins. Ce qui vient de se produire à Francfort, Mayence, Vienne, Presbourg, etc., nous en donne une idée!

Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le Général commandant la 6e division militaire.

Signé : A. Ducrot.

A Monsieur le général de division Ducrot, commandant la 6e division militaire, à Strasbourg.

Metz, le 31 juillet 1866.

MON GÉNÉRAL,

J'ai reçu, et lu aussitôt, l'exemplaire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, de votre travail intitulé : *Quelques observations sur le système de défense de la France.* Il m'a vivement intéressé, et je vous en aurais remercié moins tardivement si le voyage de l'Impératrice à Nancy et ma préparation à l'inspection générale m'avaient laissé plus de loisirs. Aujourd'hui que je suis un peu déblayé, permettez-moi, mon Général, de vous soumettre les réflexions que m'a inspirées la lecture de votre brochure.

Comme vous le dites, tout a bien changé depuis Louis XIV et Vauban; il y a lieu de faire une étude attentive des choses de la guerre si l'on veut comprendre le parti à tirer, à notre époque, des défenses organisées dans ce temps-là. Vous vous êtes livré à cette étude, mon Général, et

elle vous a amené à admettre une solution de la question qui consisterait à raser toutes nos petites places de la frontière, en les remplaçant par trois grandes, ou plutôt par trois camps retranchés, à Laon, au Mourmelon et à Langres.

Moi, j'ai peine à croire que notre puissance nationale gagnât beaucoup à ce changement; et pour donner quelques développements à ma pensée, je vais, si vous le voulez bien, mon Général, reprendre avec vous l'examen des principales modifications apportées à l'art de la guerre depuis Vauban. Nous verrons ensuite quelles seraient les conséquences de ce nouvel état de choses, soit avec le système que vous proposez, soit avec celui de nos défenses actuelles. Enfin viendra la conclusion.

Et d'abord, ces principales modifications apportées de nos jours à la tactique et à la stratégie sont on ne peut plus heureusement résumées par vous. Ainsi, un grand changement a eu lieu par suite du perfectionnement des armes, notamment pour l'artillerie, sous le double rapport de la plus longue portée des projectiles et de l'allégement général du matériel. D'un autre côté, le chiffre des combattants s'est élevé d'une manière

effrayante, et nous ne sommes plus au temps de la guerre de sept ans, où Frédéric, avec 80,000 hommes, tenait l'Europe coalisée en échec. Avec le système actuel, inauguré par les campagnes de la Révolution et de l'Empire, le jour où la France sera menacée d'une invasion, c'est contre un million d'ennemis qu'on aura à la défendre.

Or ce million d'hommes trouvera, pour pénétrer jusqu'à Paris, une quantité de grandes et belles routes qui, en 1814 et 1815, n'étaient que des chemins vicinaux impraticables pour une armée. De nombreux chemins de fer permettront d'employer à leur ravitaillement toutes les ressources de l'Europe, sans compter celles que nos villes et nos campagnes offriront plus encore qu'autrefois. En outre, les traités qu'on est en train de déchirer, Dieu merci, nous ont enlevé, je ne dirai pas nos places les plus importantes, mais du moins celles dont la position avait été le plus heureusement choisie par Vauban pour couvrir notre frontière : Marienbourg, Philippeville, Luxembourg, Sarrelouis et Landau sont aujourd'hui encore des armes redoutables tournées contre nous, sans parler de Coblentz, Mayence, Ger-

mersheim, Anvers, etc., que les puissances voisines ont ou fortifiées, ou singulièrement agrandies et améliorées depuis.

De tout cela il résulte que, dans l'état actuel des choses, et dans le cas d'une grande guerre avec l'Allemagne, il faut être prêt à défendre la France contre un million d'hommes bien armés, pourvus d'un matériel d'artillerie très-mobile, bien approvisionnés en vivres et en munitions, et se dirigeant sur Paris par toutes les routes qui y conduisent, c'est-à-dire débouchant par presque tous les points de nos frontières du Nord, de Lorraine et d'Alsace, pour ne parler que de celles-là. Il faut bien admettre aussi, étant donné notre tempérament, que cette invasion n'aura pas lieu avant quelque grand désastre éprouvé en Belgique, en Prusse ou en Allemagne, désastre à la suite duquel nos troupes démoralisées s'en iront à la débandade, comme on va d'habitude dans toutes les armées battues, et plus peut-être encore chez les Français qu'ailleurs.

Et maintenant, dans votre système, mon Général, qu'aurons-nous pour nous défendre à ce moment critique? Cinq places fortes : Lille, Mézières, Metz, Strasbourg et Belfort : trois positions

retranchées : Laon, le Mourmelon et Langres; enfin les fortifications de Paris.

Mais les cinq places fortes, isolées comme elles le seraient alors, auraient perdu une bonne partie de leurs propriétés au point de vue de l'appui à donner aux armées qui manœuvreraient pour défendre les frontières. Vous l'admettez d'ailleurs implicitement, et vous les considérez surtout comme des places de dépôt en cas de guerre offensive, en en faisant assez bon marché, ce semble, sous le rapport de leur utilité pour la défense du pays. Moi, au contraire, je tiens peu à nos places fortes pour le cas de l'offensive. Je ne puis les envisager autrement que dans leur participation à la défense du territoire; mais je crois que, pourvu qu'elles soient bien organisées, toutes sont susceptibles d'y contribuer plus ou moins, le moment venu.

Ne traitons donc, si vous le voulez bien, mon Général, que la question de la défense, et suivons, dans votre système, une armée envahissante marchant sur Paris. Impossible à elle raisonnablement de le faire en laissant derrière soi des centres de résistance aussi importants que vos cinq grandes places extrêmes : elle ne pourra

se dispenser pour le moins de les surveiller, et 30 ou 40,000 hommes laissés à cet effet devant chacune d'elles ne semblent pas un chiffre exagéré, ce qui fait 150 ou 200,000 hommes immobilisés par ces cinq places fortes. Mais ce sera tout, puisqu'il n'y aura plus d'autres obstacles artificiels à la frontière, et alors le reste des ennemis se portera en avant. Qu'un choc ait lieu alors, que nous soyons battus, et voilà l'armée nationale n'ayant pas de meilleur parti à prendre que de se replier sur vos places de seconde ligne. Ainsi, du premier coup, après une seule bataille malheureuse, l'invasion se trouve à trente-cinq lieues de Paris!

Il est vrai que vous avez là trois belles positions militaires et que Paris est fortifié. Mais il n'est pas moins vrai que c'est maintenant dans le triangle ayant Laon, le Mourmelon et Langres pour base, avec Paris pour sommet, que va se jouer le va-tout de la France.

Or remarquez, mon Général, que l'ennemi installé à son aise dans nos provinces du Nord et de l'Est, pourra y lever telles contributions de guerre qu'il voudra, y comprimer sans peine tous les mouvements des populations qui tenteraient

de prendre les armes pour aller au secours de Paris, et enfin, faire converger toutes ses forces sur le terrain où il va engager la lutte avec les débris de notre armée.

Je ne veux pas prévoir quelle en sera l'issue; mais la campagne de 1859 nous a montré qu'une armée victorieuse peut très-bien entrer dans un quadrilatère, fût-il entouré par trois grands cours d'eau et par la chaîne des Alpes : *à fortiori* pourrait-elle pénétrer dans un triangle que n'entoure aucun obstacle naturel. Rien ne nous eût empêchés, en 1859, de mettre le siége devant Peschiera, Vérone et même Legnago, en bloquant Mantoue; et d'après cela on est fondé à croire que 6 à 800,000 hommes pourraient très-bien entreprendre le siége de Paris, tout en forçant ou masquant Laon, le Mourmelon et Langres. Une telle perspective m'effraye un peu, je l'avoue; et je pense que mieux vaut chercher à retenir l'ennemi le plus longtemps possible à la frontière, puis lui disputer pied à pied le sol de la patrie, plutôt que de le laisser pénétrer tout de suite et sans résistance jusqu'au cœur du pays.

C'est dans cet ordre d'idées, au surplus, que

Louis XIV et Vauban, tout en méditant une enceinte autour de Paris, ont construit ce beau système de places fortes que les étrangers nous envient, qu'ils voulaient détruire en 1815, et qu'ils ont dû se borner à entamer, grâce à la générosité de l'empereur Alexandre, qui n'entendait pas voir la France réduite à n'être plus qu'une puissance européenne de troisième ordre; peut-être bien aussi grâce à ce que la coalition, maîtresse de Paris, n'était encore entrée ni à Lille, ni à Montmédy, ni à Thionville, ni à Metz, ni à Verdun, ni dans beaucoup de ces places qui, selon vous, mon Général, devraient être démantelées.

Les progrès de l'artillerie moderne ont, il est vrai, créé de grands embarras pour la défense de plusieurs de ces places; et bien que ce soit s'avancer un peu peut-être que de donner Strasbourg comme incapable de tenir plus de huit jours devant des canons rayés, il n'en est pas moins acquis que les anciens principes de la fortification doivent subir, et ils subissent en ce moment, des modifications importantes. Mais est-ce à dire pour cela qu'il faille renoncer aux places existantes? Assurément non. Une arme imparfaite n'en est pas moins une arme, et un

obstacle, quel qu'il soit, vaut toujours mieux que rien. Je veux bien que le fusil à aiguille ait tous les mérites qu'on lui reconnaît aujourd'hui et qu'on lui contestait hier; mais je n'en pense pas moins qu'il serait imprudent de jeter au rebut notre armement actuel, au lieu de l'améliorer en attendant qu'on le remplace. Et croyez bien, mon Général, que si l'on a déclassé récemment quelques-unes de nos places, les moins importantes par leur situation, c'est surtout parce que leur remaniement eût exigé des dépenses trop considérables : là, les considérations militaires ont dû le céder aux questions de budget.

Oui, aujourd'hui comme toujours, et peut-être plus que jamais, il faut qu'une armée envahissant la France rencontre des obstacles nombreux. Il faut que ses communications soient entravées, que ses divers corps ne puissent opérer leur jonction sans de grandes difficultés. Elle trouvera certes plus de routes qu'autrefois; mais aussi elle sera bien plus nombreuse et par conséquent moins facile à mouvoir et à concentrer. Il faut, pendant que l'ennemi manœuvrera dans ce dernier but, que l'armée nationale, utilisant les chemins de fer du réseau français, profite de toutes les places

fortes disséminées sur la frontière pour combiner ses opérations défensives; et que, pour manœuvrer elle-même à son aise, elle possède le nœud des principales communications. Il faut, si l'étranger parvient à franchir la ligne des places frontières et à s'avancer sur Paris, qu'il ne puisse le faire sans être obligé de se dégarnir fortement pour assurer ses derrières : Blücher et Wellington n'ont osé marcher en avant, après Waterloo, qu'en laissant 120,000 hommes derrière eux pour surveiller les places qui ferment la trouée de l'Oise. Il faut que ces corps d'armée détachés de l'armée d'invasion ne puissent pas s'installer sans résistance dans les pays où ils doivent opérer; qu'ils rencontrent au contraire beaucoup de places fortes défendues, non par l'armée, qui aura autre chose à faire alors qu'à s'abriter derrière des murailles, mais par les éclopppés, les dépôts, les traînards, qui sans ces places auraient été faits prisonniers, et enfin par le ban et l'arrière-ban de tous les Français qui, pouvant porter un fusil, seraient pourtant hors d'état de tenir devant l'ennemi en rase campagne. Peut-être même, si Paris résiste longtemps, les plus grandes places fortes parviendront-elles, avec ces éléments, à former

des corps d'armée susceptibles d'agir offensivement au dehors.

Voilà selon moi, mon Général, la vraie défense de la France, la défense nationale, celle qui tire parti de toutes les forces vives du pays. Voilà le système rêvé, et on peut le dire, en grande partie exécuté par Vauban, le système qui nous a sauvés après Hochstedt, Oudenarde et Malplaquet, le même dont Carnot, ministre en 1792, disait dans un moment bien critique aussi : « La patrie doit des autels à ceux qui l'ont créée ». En 1815, enfin, c'est peut-être ce système-là qui a préservé la France d'une ruine totale. Aussi s'est-on empressé, au lendemain des mauvais jours qui ont amené la fin du premier Empire, de le compléter du mieux qu'on a pu.

Rien n'empêche maintenant, bien entendu, de le perfectionner encore, en mettant nos places frontières à l'abri des effets de la nouvelle artillerie, œuvre entreprise déjà, et en préparant des champs de bataille pour défendre Paris, si l'invasion parvenait encore à traverser la ligne des places fortes. Certes, les positions que vous indiquez en vue de cet objet sont on ne peut mieux choisies ; mais on s'est aussi déjà préoccupé de ce

côté de la question. Ainsi, les trois places de la Fère, Laon et Soissons sont destinées à couvrir les ailes de l'armée ayant pour mission de disputer à l'ennemi la vallée de l'Oise. Quelques forts, susceptibles d'être défendus isolément par un petit nombre d'hommes et de prêter leur appui aux corps manœuvrant en arrière, achèveraient de donner à cette position une grande solidité. De même, la place de Langres n'est plus seulement munie de sa vieille enceinte restaurée; elle a son camp retranché au sud, et l'on pense à lui donner plus de valeur encore par la création de quelques ouvrages détachés. Enfin, on veut fournir à l'armée nationale un appui entre les positions de Laon et de Langres, et l'on songe à Vitry, situé au confluent de la Marne et de l'Ornain. Vaudrait-il mieux, comme vous l'exprimez, se reporter au Mourmelon, à quelques lieues en arrière? Ce serait à examiner.

En résumé, si j'ai bien compris le sens de votre brochure, mon Général, elle tendrait à supprimer les cinq sixièmes de nos places frontières, et à améliorer le reste en renforçant les trois champs de bataille existant déjà pour fermer les trois grandes routes de Paris. Cette dernière idée, je

m'y associe de tout cœur; mais je ne puis en dire autant de la première. Je ne vais pas jusqu'à prétendre, bien entendu, que si nos petites places n'existaient pas, il faudrait les créer toutes; mais puisque nous les avons, gardons-les.

Si encore le sacrifice de ces places devait rendre un grand service aux finances de l'État pendant la paix, on comprendrait les préoccupations que semble causer leur maintien; mais qu'en est-il de tout cela, en réalité? L'entretien de toutes celles dont vous demandez la suppression, mon Général, en y comprenant même celles qui défendent les passages du Jura, des Alpes et des Pyrénées, ne coûte pas un million par an : moins qu'un régiment de cavalerie!

Mettra-t-on aussi en avant les grands mots de populations étouffées, d'industries locales enchaînées, et autres, empruntés au vocabulaire électoral, pour crier haro sur les places fortes? Non, car il y a longtemps que l'expérience a prononcé là-dessus. Prenez la ville la plus ardente à réclamer la suppression de ses remparts; cédez, et laissez-la libre de les abattre : elle vous demandera aussitôt de l'argent et des bras pour l'exécution de cette mesure, ne fera qu'égratigner les

murailles, si vous refusez, et pleurera indéfiniment sa garnison perdue.

Non, encore une fois, ne nous dépouillons pas de ce que nous possédons.

Et tenez, mon Général, permettez-moi, en finissant, de vous soumettre les réflexions que font naître en moi, sur le sujet que vous avez traité, les derniers événements survenus en Allemagne.

Si au lieu de posséder trois bicoques en Bohême, bicoques dans lesquelles, par parenthèse, l'armée prussienne victorieuse n'est pas encore parvenue à mettre le pied; si, dis-je, au lieu de n'avoir que ces trois petites places, l'Autriche en eût eu cinq ou six pour intercepter les principales routes débouchant de la Saxe par l'Erz-Gebirge, et de la Silésie par le Riesen-Gebirge, les deux armées prussiennes auraient rencontré des difficultés sérieuses à opérer leur jonction. Au lieu de livrer les combats de Nachod, de Neustadt, de Gitchin, de Trautenau, qui ne les ont arrêtées que quelques heures, force leur eût été de faire quelques petits siéges; et pendant ce temps-là, Benedeck, malgré sa lenteur, aurait trouvé le moyen, peut-être, de les écraser en détail. Si, après la bataille de Sadowa, Pardubitz et Prague, au lieu d'être

complétement ouvertes, eussent été protégées par de bonnes lignes et organisées en camps retranchés, l'armée autrichienne ne serait pas sans doute acculée à sa capitale aujourd'hui, et les Prussiens ne tiendraient pas la Bohême et la Moravie.

Or, en France, nous avons un système de places fortes tout créé dans le genre de celui qui, il y a quelques jours, eût peut-être sauvé l'Autriche. Pourquoi donc vouloir en faire le sacrifice de gaieté de cœur? — Il est une chose certaine, c'est que nos bons amis les Prussiens s'en réjouiraient fort, eux qui connaissent aussi bien que nous, sinon mieux, la géographie militaire de la France, et qui publient en allemand, sur notre système de défense, de nombreux ouvrages que je voudrais bien voir traduits pour ma propre instruction. Mais d'après ce que j'ai pu m'en faire expliquer, je suis resté convaincu que ces chers voisins ne font nullement fi de nos petites places frontières.

Mais en voilà bien assez, et je m'arrête enfin, vous demandant pardon, mon Général, d'une aussi interminable épître. Je viens de la relire, et m'y trouve aussi discutant sur un pied de bien

grande égalité avec vous, mon supérieur à tous égards. Pardon, encore une fois, pour ce travers d'éducation d'officier du génie; il n'ôte rien, je vous le jure, au profond respect avec lequel je suis,

Mon Général,

Votre très-obéissant et très-sincèrement dévoué serviteur.

Le Colonel du 2e régiment du génie,

G. Duval.

A Monsieur le Colonel Duval, commandant le 2e régiment du génie, à Metz.

Strasbourg, le 17 août 1866.

MON CHER COLONEL,

Merci de votre longue et très-intéressante lettre. Vous voulez bien prendre mon travail au sérieux, et dès lors je ne désespère pas de vous amener à partager mes convictions.

Je ne vous dirai pas comme M. de Girardin à M. de la Guéronnière : « Vous êtes le passé, je suis l'avenir. » Mais je vous dirai : N'ayez pas d'idées absolues, de parti pris; cherchez dans l'étude du passé, dans l'examen du présent, les conditions de force et de puissance de votre pays, vous finirez par arriver aux mêmes conclusions.

Toutes vos objections, je me les suis faites à moi-même, ou elles m'ont été faites par des spécialistes distingués, et loin d'ébranler mes convictions, elles n'ont fait que les affermir.

Elles sont spécieuses, et leur réfutation demande de longs développements dans lesquels je

ne puis entrer en ce moment; mais vous ne perdrez rien pour attendre. Permettez-moi seulement deux observations en ce moment; l'une relative au passé que vous invoquez, l'autre au présent.

Vous dites, avec bien d'autres, en vous appuyant de la grande autorité de Carnot, que notre système de places fortes a sauvé la France en 1792.

Eh bien, je vous en prie, relevez avec soin le récit de cette campagne, dans Thiers, par exemple; méditez attentivement cette question, et, j'en suis convaincu, vous arriverez à reconnaître que rien n'est moins fondé que cette opinion.

Quelques coups de canon avaient suffi pour faire tomber Longwy et Verdun; la trouée était faite entre Sedan et Metz, 80,000 Prussiens pouvaient s'y précipiter, envelopper et détruire nos petits corps d'armée et marcher sans obstacle sur Paris, en suivant la vallée de la Marne. Tel était d'ailleurs le plan de campagne conçu par la coalition. Un défaut d'entente entre les coalisés, les incertitudes et les hésitations du vieux Brunswick le firent échouer. Dumouriez, mettant à profit les incroyables lenteurs de l'en-

nemi, put occuper les défilés de l'Argonne, en prépara la défense.

Cependant 2 à 3,000 hommes, tout au plus, occupaient les Islettes lorsque 45,000 Prussiens s'y présentèrent. A coup sûr ils n'auraient pu tenir devant une attaque franche et résolue; mais Brunswick, fatigué, mécontent, se borna à une simple démonstration. Cependant, malgré toutes les lenteurs et les hésitations des Prussiens, le défilé de Grand-Pré est forcé, l'armée de Dumouriez est coupée, peut-être enveloppée et détruite; cette fois encore, l'ennemi s'arrête irrésolu et laisse à Dumouriez le temps nécessaire pour se concentrer sur Sainte-Menehould, et la France est sauvée à Valmy.

En vérité, je ne vois pas bien, dans ces circonstances, le grand rôle des places fortes de notre frontière nord-est.

En 1815, dites-vous, Blücher et Wellington n'ont osé marcher sur Paris qu'après avoir laissé derrière eux 120,000 hommes pour masquer les places frontières. — Vous faites erreur; Blücher a marché droit sur Paris par la rive droite de l'Oise, sans se préoccuper de nos places fortes. C'est Wellington, qui, plus méticuleux, plus

prudent, si vous le voulez, a jugé à propos de s'assurer une base d'opération en s'emparant de Verdun et masquant quelques autres places.

Mais la marche des Prussiens n'en a pas moins précipité les événements et amené la capitulation de Paris; nous avons été lâchement trahis, je le veux bien, mais il en sera toujours ainsi à la suite de grands désastres et sous la pression d'un ennemi audacieux.

L'Autriche, dites-vous, n'aurait pas éprouvé un immense désastre si la Bohême eût été couverte par un choix de bonnes places fortes. Permettez-moi de vous faire observer qu'il en existe quatre sur une très-petite étendue : Kœnigstein, Theresienstadt, Josephstadt et Kœnigingrætz. Trois ou quatre de plus n'auraient pas beaucoup changé la situation; au contraire, elles n'eussent fait que contribuer à disséminer l'armée. Si, au contraire, il y avait eu une seule grande place avec camp retranché dans une position stratégique, à Gitchin ou à Jung-Bunzlau, par exemple, l'armée de Bohême s'y fût trouvée concentrée tout naturellement, de même que l'armée de l'Est se fût concentrée à Olmütz. Chacune de ces armées, éclairée par quelques avant-postes retranchés

dans de bonnes positions, pouvant se prêter un mutuel appui grâce à la voie ferrée qui les relie, abondamment pourvue de vivres, de munitions, de matériel, pourrait prendre l'offensive ou rester sur la défensive.

Le camp retranché de Gitchin rendait impossible toute concentration de l'ennemi dans l'intérieur de la Bohême; Olmütz remplissait le même rôle dans la Moravie.

Josephstadt et Kœnigingrætz n'out pu protéger la retraite de la grande armée battue à Sadowa; supposez-les un peu plus considérables, et quelques corps s'y réfugiant, il leur serait arrivé ce qui arriva à Mack à Ulm.

A mes yeux, l'organisation des places fortes est une chose importante, sans aucun doute, mais une chose secondaire.

Une grande nation doit chercher sa force dans l'esprit national, dans l'organisation morale et matérielle d'une nombreuse et solide armée. Sous ce rapport, nous avons beaucoup à faire.

Supprimez, avec toutes les petites places, toutes les petites garnisons où se perdent l'instruction et la discipline, où les officiers s'abrutissent et se dégoûtent du métier; concentrez l'armée en quel-

ques points où seront formées des divisions actives composées des différentes armes, génie, artillerie, cavalerie.

Là, vous pourrez créer des mess, des pavillons d'officiers, des écoles, des cours, des champs de tir, de manœuvre. Sous l'impulsion d'un chef intelligent et passionné pour le métier, l'esprit militaire, le goût des armes se développeront; les chefs acquerraient l'habitude de manier les grandes masses; l'on apprendrait à se concentrer, à s'appuyer; les forces seraient décuplées, et quelques heures suffiraient pour mettre sur pied une armée respectable; l'on dominerait toujours les événements, l'on ne serait plus à leur merci.

Supposez une division à Belfort, une à Strasbourg, avec les parcs et le matériel de réserve, une à Nancy, une à Metz, une à Mézières, deux à Langres, deux à Châlons, deux à Laon; deux divisions de cavalerie à Lunéville, une à Châlons, vous aurez de suite une nombreuse et puissante armée, avec sa réserve formée par la garde et la garnison de Paris.

Elle se porte en avant; les dépôts reçoivent les hommes de la réserve, la deuxième portion du contingent; les divisions organisées dans l'ouest

et le sud de la France se groupent, s'avancent, et une deuxième et puissante armée est organisée.

Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le Général commandant la 6e division militaire,

Signé : A. Ducrot.

CRÉATION

D'UN CORPS DE MÉDECINS OPÉRATEURS.

Note remise à M. le général Ducrot, commandant la 6e division militaire, par M. le médecin inspecteur Sédillot, à l'occasion de la constitution actuelle du service de santé.

Notre première proposition est de former un corps de santé exclusivement composé de chirurgiens, ou autrement dit de médecins opérateurs. En voici les motifs :

Le gouvernement pouvant choisir les meilleurs sujets parmi ceux qui se présentent chaque année en nombre double et triple des places vacantes à l'École de santé militaire de Strasbourg, doit, avant tout, se proposer d'admettre les plus capables de répondre à toutes les exigences du service.

L'organisation actuelle méconnaît cette vérité élémentaire.

Au lieu de former un corps unique de médecins opérateurs, autrement dit de chirurgiens, on maintient en fait, si ce n'est en droit, deux classes, l'une de médecins, la seconde de chirurgiens.

Les études et les examens sont les mêmes, et les fonctions régimentaires ne diffèrent pas.

Pour quelle raison constituer une classe de médecins dont le seul mérite, entièrement négatif, est d'être impropres à la pratique de la chirurgie? Les conséquences de cette organisation illogique sont désastreuses!

Supposons deux candidats à l'École, également intelligents, studieux et dévoués. L'un a une excellente vue, du sang-froid, une adresse naturelle, est fertile en ressources et vigoureux. L'autre y voit mal, se trouble à la moindre émotion, ne sait pas faire usage de ses mains, et manque de force et d'esprit d'initiative et d'invention.

Le premier choisit immédiatement la chirurgie, à laquelle le conduisent ses aptitudes; le second est fatalement voué à la pratique médicale, et si l'on veut lui confier une salle de blessés ou une ambulance, il se déclare dans l'impossibilité de faire un pareil service et ne peut y être employé.

Dans ces conditions d'infériorité et d'insuffi-

sance, on lui défère cependant le pas sur le chirurgien, et on le conserve opiniâtrément, quand le simple bon sens réclame sa suppression et son remplacement par un médecin opérateur, en état de pratiquer également la médecine et la chirurgie.

La vérité méconnue entraîne les conséquences les plus fâcheuses.

En voici quelques exemples : on déclare propres au service militaire et on introduit d'autorité dans nos Écoles des jeunes gens qui ont des taies cornéales, des amauroses ou une myopie avancée, et aux objections faites contre ces infirmités, on répond : On en fera des médecins! et pour être médecin on n'a pas besoin d'une excellente vue!

Cette opinion serait acceptable si l'on manquait de candidats; mais quand le choix est permis, pourquoi ne pas le faire porter, dans l'intérêt du service et de l'armée, sur des sujets favorablement constitués?

Une autre preuve des inconvénients d'un pareil système est révélée par le fait suivant : Presque tous les élèves licenciés sont réformés comme impropres au service militaire. On les jugeait bons pour la médecine, on les trouve mauvais

pour être soldats. Cependant le service médical exige des forces exceptionnelles. Le médecin aide-major, après son étape, faite à pied dans les mêmes conditions que la troupe, est obligé de visiter les malades et les blessés, et son service se prolonge alors que celui des autres est terminé.

Il faut donc rechercher et admettre dans le corps médical des hommes vigoureusement constitués et propres à l'exercice des opérations : mais, dira-t-on, les chirurgiens pourront-ils remplacer les médecins?

Il est très-curieux de voir combien les hommes ont de la peine à distinguer la vérité, et avec quel aveuglement volontaire ils contestent et nient les faits les plus évidents. La chirurgie embrasse nécessairement la médecine. Autrement il faudrait toujours avoir dans les salles de blessés un chirurgien et un médecin, chargés, l'un des opérations, l'autre des soins médicaux.

Rien de semblable n'a lieu, et personne ne s'en est jamais plaint, témoignage manifeste de l'aptitude médicale des chirurgiens.

On peut soutenir, en outre, que le chirurgien est meilleur médecin que le médecin proprement dit, borné à l'exercice de son art.

Le chirurgien voit ce qu'il fait et prend l'habitude de se rendre compte de phénomènes dont les manifestations et les causes le frappent continuellement, tandis que le médecin arrive trop souvent à méconnaître les faits dont l'explication lui échappe, et il se laisse entraîner aux hypothèses et aux systèmes qu'offre invariablement l'histoire de la médecine et que chaque nouvelle génération répudie.

Les chirurgiens, toujours curieux des causes de la guérison et de la mort, versés dans la connaissance de l'anatomie, appliquent ces heureuses dispositions à l'étude de la médecine, et la voix publique a dit depuis longtemps : Jeune chirurgien, vieux médecin.

En supposant le doute permis à cet égard, l'intérêt du service exige la réforme que nous proposons.

Avec un corps unique de chirurgiens, tous les blessés et les malades trouvent des secours, et l'on n'est plus exposé à se heurter contre le danger de laisser des multitudes de blessés dans les hôpitaux et sur les champs de bataille, privés des opérations qui les conserveraient à leur famille, à leur carrière et à l'État.

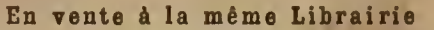
Avec les mêmes sacrifices, le service sera beaucoup mieux assuré; et plus on étudiera cette question, plus on apercevra la nécessité de constituer un corps unique de chirurgiens militaires, ou, si l'on aime mieux cette seconde dénomination, de médecins opérateurs, et d'accroître ainsi les ressources et l'utilité du corps de santé.

Strasbourg, 26 novembre 1868.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

